

SOMMAIRE

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n° 97 premier trimestre 2007

Sommaire.....	1
- Huguenots de Metz réfugiés à Berlin et en Angleterre : La famille Chenevix par Thierry DU PASQUIER.....	2
- Des officiers irlandais « employés dans la province de Languedoc » au début du XVIIIe siècle par Elisabeth ESCALLE.....	12
- Correspondance d'Abraham Rambour, ministre de Sedan (1590-1651) par Jean-Luc TULOT	18
Informations.....	51
Courrier des lecteurs.....	52
Questions.....	53
Réponses.....	56

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la S.H.P.F.. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 300 exemplaires
Dépôt légal: mars 2007
Commission paritaire des publications
et agences de presse: certificat
d'inscription n°65.361

Directeur de la publication:
Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8 euros

HUGUENOTS DE METZ REFUGIES A BERLIN ET EN ANGLETERRE : LA FAMILLE CHENEVIX

A l'occasion de l'exposition sur le Refuge huguenot qui s'est tenue à Berlin en 2006 et à Metz jusqu'en mars 2007, il a paru intéressant de publier la généalogie de la famille de Chenevix, qui a souffert pour sa foi, et a connu une brillante réussite dans les pays du Refuge.

Cette famille serait originaire du pays chartrain, où l'on trouve en effet des Chenevix protestants au seizième siècle, et porterait des fleurs de lis dans ses armes depuis Charles VII. Une autre source la dit originaire de Picardie. On trouve des Chenevix protestants à Sedan à la fin du XVIe siècle, et c'est peut-être là que se trouve sa véritable origine.

Elle a joué un rôle notable à Metz, où Paul Chenevix, conseiller au Parlement de Metz, a été condamné comme relaps. Il a été fait un procès à son cadavre, qui a été enfermé dans une prison, condamné être traîné sur la claie, puis jeté à la voirie. La famille a compté des officiers en Prusse, portant le nom de von Béville Le Chenevix et des ecclésiastiques, des militaires, ainsi qu'un savant réputé en Grande-Bretagne, où la descendance se poursuit par les femmes sous le nom de Chenevix-Trench.

La famille était encore représentée en Prusse au début du XXe siècle, sans que l'on sache rattacher au tronc commun les personnages vivant à cette époque.

Armes : D'azur à la croix d'argent, cantonnée en chef de deux fleurs de lis, et en pointe de deux coquilles, le tout d'or.

I. **Paul Le Chenevix** ou Chenevix, est peut-être le Paul Chenevix, marchand de Paris, natif de Sedan, enterré à Sedan le 28 septembre 1646 à l'âge de 71 ans. Paul échange la moitié d'une maison à Paris le 19 décembre 1618 (étude CXII) ; il est marchand drapier (ou teinturier), ancien de l'église réformée de Paris dès 1623. Tallemant des Réaux dit de lui dans une de ses *Historiettes* que *Chenevy*, fils d'un huguenot marchand drapier, acheta 500 écus une place d'enseigne au régiment du prince d'Orange. « *Le capitaine qui la lui avait vendue se fit habiller d'écarlate, lui et ses enfants. On disait que Chenevy l'avait payé en écarlate.* » Il épouse en 1603 Suzanne Gobelin fille de feu François Gobelin, marchand, bourgeois de Paris, et Geneviève Canaye. La famille Gobelin demeurait au bourg Saint-Marcel, près de Paris, rue de Bièvre. C'est sur leurs terrains, au bord de la Bièvre, que sera installée la manufacture de tapisseries des Gobelins. D'où :

1. **Paul Chenevix**, baptisé en 1604 à Charenton, où se trouvait le temple de la communauté réformée parisienne, mort jeune.

2. **Alexandre Chenevix**, baptisé en 1606 à Charenton, parrain Alexandre Gobelin , marraine Madame Chrétien, oncle et tante, mort jeune.
 3. **Anne Chenevix**, baptisée en 1607 à Charenton, enterrée le 2 février 1681, épouse en 1623 François de Monginot, né le 16 mars 1569 à Langres (Haute Marne) mort en 1637, enterré au Cimetière des Saints-Pères, fils de Jean Monginot et Colette Le Tondeur. François de Monginot était médecin du roi, catholique, converti au protestantisme. D'où :
 - a. N. Monginot, capitaine d'infanterie, nouveau catholique, reçoit avec son frère et sa soeur une partie des biens de son oncle, le pasteur Philippe Chenevix, réfugié à l' étranger, en 1702.
 - b. N. Monginot de Vrainville, nouveau converti en 1702.
 - c. Suzanne Monginot, femme du marquis de la Pailletterie, nouvelle convertie en 1702.
 4. **Paul Chenevix**, né en 1608, installé à Metz, qui suit (IIa.)
 5. **Jean Chenevix**, né le 28 août 1609, baptisé à Charenton, marchand à Paris, teinturier comme les Gobelin, épouse en septembre 1635 à Charenton Péronne Loot.
 6. **Marie Chenevix**, née le 20 septembre 1610, baptisée à Charenton.
 7. **Henry Chenevix**, né le 11 décembre 1612, baptisé à Charenton, frère jumeau, mort le 21 mars 1670 à Metz, qui suivra (IIb).
 8. **Elie Chenevix**, né le 11 décembre 1612 à Charenton, jumeau d'Henry.
 9. **Mathieu Chenevix**, baptisé en février 1614 au temple de Charenton.
 10. **Suzanne Chenevix**, née le 9 septembre 1615, épouse en janvier 1632 au temple de Charenton Vincent Blachon, né le 16 juillet 1603 à Lyon, marchand à Lyon, ancien de l'église réformée de Lyon, fils de Guillaume Blachon l'aîné et Marie Laurillard, d'où au moins sept enfants.
 11. **Jacques Chenevix**, baptisé en novembre 1616 au temple de Charenton.
 12. **Philippe Chenevix**, né en 1617, ministre, auteur de la branche anglaise, qui suivra (IIc.).
- IIa. **Paul Chenevix** (d'Eply), né en 1608, mort le 21 novembre 1686 à Metz, obtient d'habiter Metz le 2 septembre 1621, conseiller au parlement de Metz dès son institution en 1633, conseiller vétérane en 1681. Ayant officiellement abjuré, il refusa avec insistance les derniers sacrements. Son cadavre fut emprisonné, et il fut condamné le 28 novembre 1686 à être traîné sur la claie et jeté à la voirie, comme nouveau-converti

relaps Il épouse le 28 mai 1634 Marie Lespingal, née le 1^{er} octobre 1614 à Metz, morte en 1639, fille de Philémon Lespingal, sieur de Burtoncourt et Suzanne Le Goullon, d'où :

1. **Paul Chenevix**, né le 17 mars 1635 à Metz, mort jeune.
2. **Paul Chenevix**, né le 13 mai 1636 à Metz, mort le 12 octobre 1677 à Metz, conseiller au Parlement à la place de son père le 19 juillet 1673, épouse le 8 juin 1663 Anne Coüet du Vivier (1632-1642), fille de Auguste Coüet du Vivier seigneur de Lorry, Bacourt et Augny et Anne Royer. Elle était veuve de Henri de Badsale, et se remaria en 1683 à Henry des Prets, chevalier, seigneur de Castillon, capitaine. Elle est la mère de :
 - a. **Paul Chenevix**, né le 4 mars 1665 à Metz, mort en 1666.
 - b. **Pierre Chenevix**, né le 21 mai 1666 à Metz, mort jeune.
3. **Suzanne Chenevix**, baptisée le 29 juillet 1637 à Metz, morte à Berlin le 5 janvier 1729, épouse le 31 mai 1673 Jean Reimbert (ou Rheinberg) de Streif (ou Streiff) de Lawenstein (ou Löwenstein), né vers 1613, chevalier, seigneur de Bacourt, Le Tally, la Grange-le-Mercier, Jamerthiel, Didendorf, colonel en 1681, maréchal de camp des armées du roi, puis lieutenant général des troupes de cavalerie du roi de Suède, colonel général des troupes étrangères en France, veuf de Judith de Schelandre.
4. **Auguste Chenevix**, baptisé le 21 octobre 1639 à Metz, seigneur de Loyville, lieutenant au régiment de La Ferté. Peut-être identique à Paul Auguste Chenevix, seigneur de Streif et de Béville.

IIb. **Henry Chenevix**, (fils de Paul Le Chenevix et Suzanne Gobelin) né le 11 décembre 1612, baptisé à Charenton, frère jumeau, mort le 21 mars 1670 à Metz, marchand, bourgeois de Metz, élu diacre de l'église réformée de Metz en 1638 puis marchand à Paris (1642-1646), Sedan (1649), La Haye (1650) puis Amsterdam (1651-1658), revenu ensuite à Metz. Il épouse le 27 août 1634 à Metz Esther de Saint-Aubin, née le 23 août 1617 à Metz, morte à Berlin le 17 janvier 1693, fille de Jean de Saint-Aubin, marchand, sieur de Buyet et de Vandreville et Esther (Le) Braconnier, d'où :

1. **Henry Chenevix**, né le 22 mai 1635 à Metz, enterré le 31 janvier 1649 à Sedan.
2. **Louise Charlotte Chenevix**, née le 9 mai 1636 à Metz, morte à Berlin le 22 mai 1721.
3. **Esther Chenevix**, née le 30 mars 1637 à Metz, est probablement reçue membre de l'église d'Amsterdam le 4 février 1657, morte à Berlin en 1714 (?)
4. **Paul Chenevix**, né le 1^{er} novembre 1638 à Metz, mort jeune.
5. **Jean Chenevix**, baptisé le 21 mars 1640 à Metz.

6. **Paul Auguste Chenevix**, né le 17 mars 1640, parrain Jean Chenevix, marchand à Paris. Il est sieur d'Ancy en 1676, puis sieur de Storf (ou Storff) ; il devient général major au service de la République de Venise, rentre en France en 1698, et est héritier de Pierre Morgue, absent du Royaume.
7. **Benjamin Chenevix**, né en 1642, auteur de la branche allemande, qui suit (IIIa).
8. **Anne Chenevix**, baptisée le 22 mai 1644 à Charenton, parrain David de Saint-Aubin, gentilhomme ordinaire, écuyer, secrétaire interprète du roi.
9. **Philippe de Chenevix**, baptisé le 13 juillet 1645 à Charenton, mort à Berlin en 1724 sieur d'Esply (ou Epli), capitaine au régiment d'Anjou, ci-devant capitaine en 1681, écuyer, seigneur de Villers-L'Orme, demeurant à Metz en 1699, major à sa mort, épouse le 27 décembre 1676 à Metz Judith Morel, morte le 25 décembre 1710 à Metz, fille de Barthélémy Morel, conseiller au bailliage, écuyer, seigneur de Villiers l'Orme, et Marie Le Bachellé (ou fille de Philibert Morel et Judith Le Duchat) d'où :
 - a. **Judith Chenevix**, née en 1681, morte le 14 septembre 1682 à Metz.
 - b. **Louis Chenevix**, né le 25 mars 1685 à Metz.
10. **Etienne Chenevix**, baptisé le 24 août 1646 à Charenton.
11. **Henry Chenevix**, baptisé le 16 avril 1650 à La Haye, est sans doute le fils enterré le 12 décembre 1652 à Amsterdam.
12. **Jeanne Le Chenevix**, baptisée le 6 septembre 1651 à Amsterdam.
13. **Maria Le Chenevix**, baptisée le 19 octobre 1653 à Amsterdam.
14. **Suzanne Chenevix**, baptisée le 15 août 1655 à Amsterdam, morte le 13 janvier 1689 à Magdebourg, épouse le 4 novembre 1675 à Charenton, (ou Metz) Pierre Morgue(s), né vers 1650, mort le 1^{er} octobre 1712 à Berlin écuyer de la Grande écurie du roi, fermier des domaines du roi en 1679, réfugié à Magdebourg puis Berlin, fils d'Elie Morgue, bourgeois de Paris, et Suzanne Hardy. Il est en 1691 et 1700 commissaire des guerres à Berlin. Remarié avec Claudine Ducros, il a de ce deuxième mariage un fils Pierre, baptisé à l'église française de Berlin le 17 mars 1691. Du premier lit:
 - a. Esther Morgue, née le 19 septembre 1676 à Metz, morte le 17 décembre 1688 à Magdebourg.
 - b. Suzanne Morgue, née le 20 janvier 1678 à Metz, morte avant 1718, épouse en 1703 Etienne Jassoy, secrétaire de l'Electeur, fils d'Isaac Jassoy, marchand à Metz et Judith Malchar, veuf de Catherine Hugendoubler..

- c. Marguerite Louise Morgue, née le 28 décembre 1679 à Metz, parrain Benjamin Chenevix, écuyer, seigneur de Béville, morte le 14 février 1762 à Berlin, épouse en 1715 (?) à Berlin Jean Lecoq, marchand de Metz.
 - d. Henry Morgue, né le 15 février 1681 à Metz.
15. **Henri Le Chenevix**, baptisé le 13 janvier 1658 à Amsterdam, avocat, mort le 2 mars 1714 à Berlin.
 16. **Dorothée Chenevix**, née le 26 mars 1659, morte le 10 avril 1671 à Metz.
 17. **Louise Chenevix**, baptisée le 12 mai 1661 en l'église wallonne de Leeuwarden, aux Pays-Bas, sans doute Louise Henriette de Chenevis, morte le 20 mai 1691 à l'âge de 29 ans à Magdebourg, qui épouse le 8 juin 1690 à Magdebourg Pierre Mucel.

Branche allemande

IIIa. **Benjamin Chenevix**, fils d'Henry Chenevix et Esther de Saint-Aubin, baptisé le 19 février 1642 à Charenton, mort à Berlin le 7 janvier 1723, écuyer, seigneur de Béville, réfugié à Berlin avant la révocation de l'édit de Nantes, achète en 1681 la seigneurie de Rheinsberg, et y installe en 1686 une église de réfugiés français, conseiller de Cour à Berlin, dès 1691, membre du consistoire de l'église française de Berlin, épouse en 1677 Marguerite (de) Froment de Mouchy, fille d'Isaac Froment et Julienne Queret, d'où :

1. **Julienne Chenevix**, baptisée le 24 avril 1678.
2. **Philippe Théodore Chenevix**, né le 12 mai 1679.
3. **Elisabeth Henriette Le Chenevix de Béville**, baptisée le 26 novembre 1682 à Berlin, parrain le prince électeur Frédéric Guillaume, marraine la princesse. .
4. **Louise Chenevix de Béville**, baptisée le 4 février 1684 à Berlin.
5. **Henry Louis de Chenevix de Béville**, baptisé le 16 juillet 1685 à Berlin, mort à Berlin le 21 février 1775 écuyer, seigneur de Béville, en Lorraine, major au régiment de Bechefer, lieutenant colonel dès 1730, se distingue dans la guerre de Sept-Ans, épouse le 25 septembre 1724 à Berlin Suzanne Eléonore de Montolieu de Saint-Hippolyte, fille de Louis de Montolieu et Suzanne Pelissier, d'où :
 - a. **Philippe Le Chenevix de Béville**, né le 7 juin, baptisé le 16 juin 1730 à Berlin.
 - b. **Charlotte Frédérique Le Chenevix de Béville**, épouse le 19 septembre 1754 Johann Ludwig Le Duchat von Dorville, né à Berlin le 13 août 1714, mort le 20 décembre 1770, enterré à Rätgendorf, à cinq kilomètres de Berlin, conseiller secret du Tribunal, et directeur de la justice supérieure,

fils de Gédéon Le Duchat, seigneur de Dorville (ou de Dorviller, près de Créhange), d'une famille originaire de Metz, chevalier de la Générosité, colonel de cavalerie (1726-1750) et de Suzanne Malchar.

- c. **Louis Théophile Chenevix de Béville**, né le 28 juillet 1734 à Berlin, mort le 28 juillet 1816 à Berlin, chevalier de l'ordre pour le Mérite en 1778 sous les prénoms de Gottlieb Ludwig, lieutenant général d'infanterie jusqu'en 1791, gouverneur de la principauté de Neuchâtel et Valangin pour le roi de Prusse de 1779 à 1806, reçu bourgeois d'honneur de Neuchâtel en 1779 ; il subsiste un portrait gravé le représentant
 - d. **Emilie Le Chenevix de Béville**, née le 27 février 1737 à Berlin, morte le 3 janvier 1820 à Breslau, épouse le 24 mars 1764 à Berlin le baron Friedrich Ludwig Gottlob Präetorius von Richthofen auf Heinersdorf, né le 24 août 1741 à Heinersdorf, mort le 28 octobre 1777 à Nämberg, fils de Dieprand Oswald Präetorius von Richthofen et Kunigunde Juliane von Heitze und Weiäenrode.
 - e. **Frédéric Chrétien Benjamin Le Chenevix de Béville**, né le 27 septembre 1747, baptisé le 9 octobre 1747 à Berlin.
6. **Jean Rimbert Le Chenevix de Béville**, né le 25 avril, baptisé le 1^{er} mai 1687 à Berlin.
 7. **Marguerite Charlotte Le Chenevix de Béville**, née le 19, baptisée le 25 octobre 1688 à Berlin, est sans doute identique à Madeleine Charlotte Chenevix, morte le 16 mars 1745 à Berlin, épouse Philippe de Brueys, baron de Bezuc, dit le baron de Brueys, né vers 1682 à Saint-Jean d'Uzès mort le 1^{er} janvier 1741 à Neuchâtel, enseveli dans la collégiale, fils de Jean Jacques de Brueys, seigneur de Bezuc, capitaine d'infanterie au régiment de Montpezat et Isabeau de Froment, réfugiés en Brandebourg. Philippe de Brueys quitte la France en 1698, participe dans l'armée prussienne aux campagnes de Flandres, lors de la guerre de succession d'Espagne. Il est nommé colonel, chevalier de l'ordre de la Générosité, puis lieutenant général, gouverneur de la principauté de Neuchâtel et de Valangin de 1737 à 1741, reçu bourgeois d'honneur de Neuchâtel en 1738.
 8. **Claude Benjamin Le Chenevix de Béville**, né le 10 mars, baptisé le 15 mars 1691 à Berlin, lieutenant dans l'armée prussienne..
 9. **Henriette Marguerite de Chenevix de Béville**, née le 14 novembre, baptisée le 18 novembre 1694 à Berlin, morte le 13 mars 1716 à Berlin. Elle est peut-être identique avec Henriette Le Chenevix de Béville, qui épouse le 8 mai 1713 à Berlin Jean de Guilhen, sieur de la Taillade.
 10. **Alexandre Le Chenevix de Béville**, baptisé le 6 mai 1698 à Berlin, écuyer, sieur de Béville, conseiller du roi à la justice supérieure française, épouse le 12 novembre 1726 à Berlin Madeleine du Sableau (ou Dusableau), fille d'Abraham du Sableau, écuyer, lieutenant-colonel et Anna Guibert.

11. **Dorothée Le Chenevix de Béville**, née le 11, baptisée le 18 mars 1700 à Berlin.

Branche anglaise

IIb. **Philippe Chenevix**, (fils de Paul Le Chenevix et Suzanne Gobelin), baptisé le 14 décembre 1617 au temple de Charenton, étudiant en théologie à Genève de 1639 à 1641, pasteur de Clermont-sur-Oise, de 1649 à 1660, Ableville (Calvados) de 1661 à 1671, Martinsart (Somme) de 1671 à 1675, puis à Limay, près de Mantes de 1677 à 1681. Il se réfugie en Angleterre, est naturalisé anglais le 21 novembre 1682, puis s'installe en Irlande à Portalington et fait son testament le 23 mars 1697. Il épouse Anne de Boubers, fille de Daniel de Boubers, écuyer, sieur de Bernâtre et Madeleine N. d'où :

1. **Suzanne Chenevix**, épouse son cousin Daniel de Boubers, appelé M. de Bernâtre, sans postérité.
2. **Madeleine Chenevix**, dame d'honneur de la duchesse de Monmouth, épouse en 1692 à Saint-Martin in the Fields, à Londres M. de Jollyvet.
3. **Anna Chenevix**, morte célibataire en janvier 1758 (?)
4. **Philippe Chenevix**, qui suit.

III. **Philippe Chenevix**, major du deuxième régiment de carabiniers britanniques, tué le 13 août 1704 à la bataille de Hochstädt, que les Britanniques appellent bataille de Blenheim, où les troupes autrichiennes du prince Eugène et les troupes anglaises du duc de Marlborough battirent les Français. Il épouse le 18 novembre 1693 en l'église Saint-Mary Magdalene, Old fish, à Londres Suzannah Grueber, dont les parents seront naturalisés anglais le 23 mars 1697, d'où :

1. **Philip Chenevix**, qui suit (IVa)
2. **Paul Daniel Chenevix**, né le 16 avril, baptisé le 12 mai 1700 en l'église Saint-Martin in the Fields de Londres, mort en 1742, orfèvre à l'enseigne de la « Golden Door », Suffolk Street, Charing Cross, épouse Mary Roussel (?) morte en 1755. Il s'était vraisemblablement marié en premières noces le 18 décembre 1726 en l'église de Saint-James Clerkenwell, de Londres avec Elizabeth Deards ; sans postérité.
7. **Richard Chenevix**, qui suivra (IVb)

IVa. **Philip Chenevix**, mort en novembre 1758, lieutenant colonel dans le régiment de cavalerie de Lord George Sackville, épouse Mary Frole, fille de J.Frole de la Rimblière (ou Rinbilière, ou Rinbillière), d'où :

1. **Susanne Madeleine Chenevix**, baptisée le 24 août 1724 à Dublin.

2. **Louise Marie Chenevix**, baptisée le 15 mai 1728 à Dublin.
3. **Elisabeth Marianne Chenevix**, baptisée le 27 juin 1729 à Dublin, est probablement Elisabeth Chenevix, qui épouse le 10 novembre 1750 en l'église de Saint-Martin in the Fields à Londres Peter Russel.
4. **Daniel Pierre Chenevix**, baptisé le 30 avril 1731 à Dublin mort en 1776 (?) lieutenant-colonel de la Royal Artillery, demeurant à Ballycommon, dans le King's county, épouse le 12 octobre 1756 à l'église Saint-Peter et Saint-Kevin de Dublin Elizabeth Arabin, fille de John Arabin, de Moyglare, dans le comté de Meath, d'où :
 - a. **Richard Chenevix**, né en 1774, mort le 5 mars 1830 à Paris, enterré à Paris, s'occupa de belles-lettres, étant l'auteur de deux pièces de théâtre, et de sciences, notamment de chimie et de minéralogie. Illustre chimiste, il fut reçu dès 1801 membre de la Société Royale de Londres, en reçoit une médaille, la « Copley medal » en 1803, puis reçu membre de « tous les corps savant de l'Europe », épouse le 4 juin 1812 en l'église Saint-Marylebone de Londres Jeanne Françoise, veuve du comte Charles de Ronault (Roualt), morte le 9 juillet 1836, sans postérité.
 - b. **Sarah Elizabeth Chenevix**, épouse en 1792 Hugh Truite, fils de sir Henry Truite, 6^e baronet, dont postérité.
5. **William Ann Chenevix**, baptisé le 17 mars 1736 à Saint-Martin in the Fields, à Londres.

IVb. **Richard Chenevix**, né en 1698, mort en 1779, pasteur, chapelain de Lord Scarborough, puis de lord Chesterfield qu'il accompagne lorsqu'il est nommé ambassadeur à La Haye en 1728 ; évêque de Killaloe en 1744 et de Waterford et Lismore, en Irlande de 1745 à sa mort. Il épouse en 1734 Dorothy DYves, morte le 30 juin 1752, fille du colonel Dyves, d'où :

1. **William Ann Chenevix**, baptisé le 17 mars 1736 à l'église de Saint-Martin in the Fields, à Londres, mort avant 1771.
2. **Dorothea Chenevix**, baptisée le 29 juin 1741 à Saint-James Westminster (ou à St-Martin in the Fields) à Londres.
3. **Philippe Chenevix**, qui suit (V.)
4. **Philippa Melesina Chenevix**, née vers 1743, morte le 14 mai 1765, épouse le 1^{er} juin 1764 Henry Alcock, né vers 1735, mort en 1811, fils de William Alcock et Mary Loftus, de Wilton, Enniscorthy, membre du Parlement, représentant Waterford, sans postérité. Il se remaria le 6 septembre 1716 avec Elizabeth Ussher.
5. **Elisabeth Chenevix**, morte célibataire avant 1771.

v. **Philippe Chenevix**, mort en 1771, pasteur, « chancellor » de Lismore, épouse Mary Elizabeth Gervais, morte en 1772, fille d'Henry Gervais, « archdeacon » d'Emly, de famille huguenote, d'où :

1. **Melesina Chenevix**, née le 22 mars 1768 à Dublin, morte le 27 mai 1827, épouse le 30 octobre 1786 en l'église Sainte-Anne de Dublin le colonel Richard Saint-George, mort le 9 mars 1790, de Hatley Manor, dans le comté de Leitrim, membre du Parlement, représentant Charleville. Elle se remarie le 3 mars 1803 à Paris, à Richard Trench, avocat (barrister at law) issu d'une famille huguenote s'appelant de la Tranche, frère du premier lord Ashtown, fils de Frederick Trench et Mary Sadleir. Ses enfants obtinrent l'autorisation de prendre le nom de Chenevix-Trench en 1873. D'où :

- a. Francis Chenevix-Trench, pasteur, d'où postérité.
- b. Richard Chenevix-Trench, né le 9 septembre 1807, mort le 28 mars 1886, archevêque de Dublin, d'où postérité.
- c. Philip Charles Chenevix-Trench, baptisé le 20 juillet 1809, mort le 9 février 1888, épouse en 1846 Ellen Maria Turner, d'où postérité.

Isolés

- Dans le pays Chartrain :

I. Pierre Le Chenevix, épouse N., d'où un fils unique:

II. Mathurin Le Chenevix, écuyer, seigneur de la Popelière (Poupelière), élu à Chartres, d'où :

III. Jean Le Chenevix, fils aîné, est probablement identique à Jehan de Chenevix, conseiller du roi au bailliage de Chartres, seigneur de la Popelière, parrain le 11 octobre 1583 en l'église réformée de Dangeau.

Ces Chenevix, de la région de Dreux, ont acheté des fiefs dans la seigneurie de Blainville, appartenant au huguenot Pierre de Saint-Aubin.

- A Sedan :

Robert Le Chenevix, marchand, épouse Anne Villain, d'où :

1. Timothée Le Chenevix, baptisé protestant le 10 janvier 1585 à Sedan.

2. Suzanne Le Chenevix, (ou Le Cheneux) épouse le 3 décembre 1589 à Sedan Jacques Brichet.

- **En Allemagne :**

Philip Carl von Béville, épouse Christiane von der Goltz, née vers 1775, fille de Georg Sebastian van der Goltz et Judith Eleonore von Wachholtz, d'où :

Cecilie von Béville de Chenevix, née le 29 novembre 1801 à Berlin, morte le 5 juin 1889 à Krumke, épouse le 5 octobre 1830 à Zatzter (?) le comte Gustav von der Goltz, né le 7 novembre 1799 à Walbruck, mort le 3 octobre 1868 à Krumke, fils d'Albrecht Friedrich Otto von der Goltz et Margaretha Sibylla Eleonore von Heyder.

Adèle von Béville, née le 9 juin 1832, vivante en 1891.

Hedwig von Béville, née le 19 septembre 1834, vivante en 1891 à Potsdam.

- **En Angleterre :**

Eleanor Chenevix, née vers 1633, morte le 23 janvier 1722 à Clonmahon, Larcor, Comté de Meath en Irlande, épouse le colonel Laurence BOMFORD, né vers 1617 à Coughton, dans le Warwickshire, mort le 25 mars 1720 (?) au même lieu que son épouse, enterré dans le cimetière de Larcor, fils de Thomas Bomford, d'où postérité.

Thierry DU PASQUIER

Sources

- **France Protestante** 1ère et 2^e édition.
- Jacques Pannier L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV, Paris 1911.
- Abbé Poirier, Metz, documents généalogiques, Paris 1899.
- Jean Thierry Du Pasquier, Généalogies huguenotes, Paris 1685.
- Erman et Reclam, Histoire des réfugiés dans le Royaume de Prusse.
- Proceedings de la Huguenot Society of London, 1909 pp. 364-91; 1942/46 pp. 311-336.
- BPF, Mss E 87, Othon Cuvier, notes sur des familles messines.
- Ms 66, extraits des registres de Charenton, et Ms 892 table.
- Site internet des Mormons, *familysearch.com*.
- Die Französische Colonie, revue publiée à partir de 1887, succédant à la Revue Die - - Colonie, publiée dès 1877.
- Cahiers du Centre de Généalogie Protestante n° 96, 4^e trimestre 2006, p.224.
- J. et J.L. Vincler, Huguenots du pays messin dans les registres de l'église française de Berlin (1678-1724)
- Association « Du Chaussy à Courcelles » 2006.

DES D'OFFICIERS IRLANDAIS
« EMPLOYES DANS LA PROVINCE DE LANGUEDOC »
AU DEBUT DU XVIII^e SIECLE

Lors de recherches effectuées dans les fonds de l'Intendance de Languedoc, nous avons relevé un *Estat des officiers employez dans la province de Languedoc*.

Cet état, concernant les officiers en poste à Montpellier, Nîmes, Pont Saint-Esprit et autres lieux, a été établi avant 1718. Ce sont des officiers, pour la plupart capitaines ou lieutenants réformés (mis en congé) de régiments irlandais, qui, rémunérés par l'Intendance de Languedoc, occupent leurs fonctions dans des lieux où résident des nouveaux catholiques. L'on peut s'interroger sur leur présence et la façon dont ils se conduisent pour assurer le maintien de l'ordre. Le lecteur pourra juger en lisant la description indiquée pour chacun d'eux.

Ce document, intitulé *Estat des officiers employez dans la province de Languedoc*, dont nous reproduisons ci-après la copie intégrale, est conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote C 274, n°144.

A Montpellier

- Le sr **Macartie d'Espagne** cy devant capitaine dans le régiment d'infanterie irlandaise de Lée

Homme de qualité. Il a été premier capitaine dans le régiment de Lée, brave homme, un peu sourd, la voix basse et fort éteinte, un peu extraordinaire, garçon, réside à Montpellier.

- Le sr **O Donelly** capitaine réformé cy devant capitaine d'une compagnie franche en Languedoc

Homme de bonne maison, bon officier, peu à son aise, marié avec une femme de son pays.

Il a un garçon et une fille agés de 13 à 14 ans et commande à Vesenobre dans le diocèse d'Uzès.

A Nismes

- Le sr **Nasch** capitaine réformé cy devant capitaine dans le régiment d'infanterie irlandaise de Galway

Il est aussi homme de condition, très brave et très bon officier, marié depuis 3 ou 4 ans à une demoiselle du voisinage de Sommières avec un bien raisonnable.

Il commande par un ordre du Roy à Vic, diocèse d'Uzès et à Sauve, diocèse d'Alais. Il réside à Vic.

- Le sr **O Connor** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Berwick

Il est mort à la fin de l'année 1718.

- Le sr **Farell** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Berwick

Bon et sage officier, marié assez avantageusement avec une femme d'Alais.

Il commande à Fons outre Gardon, qui est un poste dépendant du commandement d'Uzès dans le même diocèse.

- Le sr **Hurty** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Berwick

Très excellent officier, honnête, sage, paisible, fort appliqué et bon à employer. Il est garçon.

Et il commande dans un poste en Vivarez.

- Le sr **Power** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment d'infanterie irlandaise d'Odonell

Mauvais sujet ivrogne est marié.

- Le sr **Butler** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment d'Odonell

Homme de qualité et parent de M. le Duc Dormont.

Honnête, sage et brave officier.

Il est marié à une veuve qui a 3 ou 4 enfants et peu à son aise.

Il commande à un poste appelé Uchaud à 2 lieues de Nismes.

- Le sr **Shihi** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Galway

Officier, sage, appliqué et très capable à qui l'ont peut confier beaucoup, marié et a 3 ou 4 enfants.

Il commande dans un poste en Vivarez.

- Le sr **Bourk** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Galway

Il est bien fait, sage, appliqué, parlant bien, et très capable.

Il est garçon.

Il commande dans un poste en Vivarez.

Au Saint-Esprit

- Le sr **Carney** capitaine réformé cy devant capitaine dans le régiment de Dillon. Employé à St Jean de Gardonnenque

Homme fort bien fait aussi, sachant bien vivre aussi, et très honorable.

Il est marié avec une femme de son pays et élève parfaitement bien sa famille.

Il commande très dignement et par un ordre du Roy à St Jean de Gardonnenque au diocèse d'Alais.

- Le sr **Michegan** capitaine réformé cy devant capitaine dans le régiment de Lée. Employé à Lasalle

On peut dire de cet officier les memes choses sur sa conduite particulière tant à l'égard des choses de son devoir que de sa famille.

Il a reçu une blessure très considérable au siège d'Aire, lorsque les ennemis l'ont pris, et il commande aussi très dignement à Lasalle dans le diocèse d'Alais.

- Le sr **Odonell** lieutenant réformé d'infanterie

Il n'y en a point présentement en Languedoc de ce nom avec le caractère de lieutenant réformé.

Celui qui l'estant autrefois estant mort au Pouzin en Vivarez, il y a fort longtemps.

- Le sr **Macanna** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Bourk

C'est un homme sage et appliqué

Il est marié à une femme qui a un bien honneste à Viviers, et il commande dans un poste du Vivarez.

- Le sr **Robiston Fitzgerald** lieutenant cy devant lieutenant dans le régiment de Bourk

C'est un yvrogne avec lequel personne n'a jamais de commerce ; abruty par le vin.

On ne sait où il fait sa résidence, ny s'il est marié.

- Le sr **Condon** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans Berwick

Bon officier et assez sage, parlant et escrivant mal le français, on ne sait pas s'il est marié.

Il commande dans un poste du Vivarez.

- Le sr **Lawler** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Berwick

Le véritable nom de cet officier est Lalor, c'est un brave homme, honnête et sage mais médiocrement entendu.

Il commande dans un poste du Vivarez où il est marié depuis peu sans enfants.

- Le sr **Haughton** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Berwick

Bon homme, sage et assez appliqué.

Il a une femme et des enfants et commande dans un poste du Vivarez.

- Le sr **Forster** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Berwick

Homme d'un esprit cultivé par la lecture, honnête, sage officier et entendu.

Il est garçon avec peu de santé, et commande dans un poste du Vivarez.

- Le sr **Garvey** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de Berwick
 C'est un yvrogne et presque abruty par le vin.
 Il est marié et a nombre d'enfants, et commande dans un poste du Vivarez.

- Le sr **Desfox** lieutenant réformé cy devant lieutenant au régiment de Lée, employé à Lédignan
 C'est un brave officier que rien ne distingue d'ailleurs.
 Il est marié à une femme d'Uzès et a 3 ou 4 enfants.
 Il commande au poste de Nerec au diocèse d'Uzès.

- Le sr **Rian** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment d'Odonel
 Il est assez sage et honnête homme, on ne le croit point marié, et peut-être envoyé partout.
 Il commande dans un des postes du Vivarez.

- Le sr **Maurice Hurly** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment d'Odonel
 Très excellent officier, sage, entendu et appliqué. Capable d'une commission secrète, mais marié aiant 4 ou 5 enfants.
 Il commande dans un des postes du Vivarez.

- Le sr **Marcaty** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans Odonel
 Honnête homme, dissipé par la table et le jeu, dépancier et trop honorable.
 Il est marié et a 8 enfants.
 Il commande aussi dans un des postes du Vivarez.

- Le sr **Croully** lieutenant réformé cy devant lieutenant au régiment de Galway
 Suiet médiocre quoi qu'assez honnête homme parlant mal françois, marié et ayant 2 ou 3 enfants.
 Il réside à Serrières en Vivarez, sans y avoir de commandement.

- Le sr **Olery** lieutenant réformé cy devant lieutenant au régiment de Galway

Il est mort au bourg St Andéol en Vivarez à la fin de février.

- Le sr **Burgatt** lieutenant réformé cy devant lieutenant au régiment de Galway

C'est un honnête homme et très incommodé depuis près de deux ans, ne pouvant agir ni marcher.

Il est marié sans enfants, et il commande dans un des postes du Vivarez.

- Le sr **Fitzgerald** lieutenant réformé cy devant lieutenant au régiment de Galway

Honnête homme et assez sage, mais sujet médiocre et peu entendu, on n'assure pas qu'il soit marié ou non.

Il commande dans un des postes du Vivarez.

- Le sr **Carney** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans la 2^e brigade du régiment de D'illon

C'est un jeune officier d'environ 20 ans. Il ne l'est que depuis 3 ou 4, et il est fils de Carney capitaine réformé employé à St Jean de Gardonnenque.

Il est aussi bien fait.

- Le sr **Callahane** lieutenant réformé cy devant lieutenant dans le régiment de D'illon

C'est un assez bon garçon pourtant un peu yvrogne.

Il a été cy devant second lieutenant d'une compagnie franche de fusilliers irlandais, entretenue par la province de Languedoc, et il est employé dans les Boutières en Vivarez.

Il faut noter que ces officiers employez reçoivent de la province de Languedoc pour leur logement, bois, chandelles et autres ustancilles, sçavoir les capitaines 360 livres par an, et les lieutenants 180 livres, par un reglement que M. de Basville a fait avec les Estats en décembre 1713.

Elisabeth ESCALLE

CORRESPONDANCE D'ABRAHAM RAMBOUR
MINISTRE DE SEDAN
(1590 – 1651)

Nous publions la suite de l'étude réalisée par M. Jean-Luc Tulot.

29 septembre 1642 – Sedan

**Harangue faite à Monseigneur l'Illustrissime
Cardinal Masarini, à son entrée à Sedan¹**

Monseigneur,

Tous ceux de nostre communion présentent avec nous à vostre Eminence ce que véritablement nous avons, les cœurs & les affections toutes Françaises, nous les avons accreües par nos habitudes ; & nous les cultivons avec soin. Nostre langage ne nous donne pas seulement à cognoistre ; nos services ont parlé pour nous. Cette ville porte depuis long temps ceste belle Couronne d'avoir fidèlement & utillement servy celle qu'on ne peut assez révéler. Nous parlons ainsi (Monseigneur) d'autant que nous estimons que c'est regner que de servir ce grand Monarque, qui est la gloire de ceux qui luy obeïssent, & l'effroy de tous ceux qui luy sont contraires ; qui met aujourd'huy ses espouvantemens dans les cœurs de ceux qui se croyoient la terreur de tout le monde ; & qui plante ses trophées dans les lieux qui estoient inexpugnables sans sa puissance. Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc, estant aussi ceste haute intelligence qui fait mouvoir tout ce grand Corps de la France, & ne luy donne que des mouvements au dessus de tous autres. & nous sçavons (Monseigneur) qu'elle

¹ Harangue faite à Monseigneur l'Illustrissime cardinal Masariny à son entrée à Sedan. Prononcée le 29 septembre 1642 par A. Rambour. Se vende à Charenton par N. Bourdin & L. Perrier demeurans à Paris, ruë Neufve du Palais, MDCXLII.

part a V. E. à tant d'illustres actions qui mettent le Royaume en l'admiration de l'univers. Pour cela, nous nous estimons heureux d'estre en une protection si haute & si puissante, espérans d'estre maintenus en toutes les partyes, avantages, & lieux de nos dévotions & de nos estudes, dont nous iouissons depuis long temps. Et par la qualité de ceste Ville, que nos pères & nous avons mis en l'estat considerable auquel V. E. la pourra voir, & depuis par l'Edict de Monseigneur nostre Prince Souverain. Nos espérance en ce point ne sont pas flotantes, ny nos désirs combatus d'aucune sinsitre appréhension, puis qu'ils n'ont autre mouvement que la fidélité & l'obéissance. Pour certain (Monseigneur) les Lys ne sont point icy entre les espines. Ceste Royale Fleur, à la gloire de laquelle la Pompe de Salomon estoit inférieure, se plaira plus que iamais en nostre terroüer. Nous la verrons avec ioye s'y épanouïr de iour en iour. & nous continuerons comme nous avons fait, sans aucune discontinuation, à demander à Dieu toutes ses bénédictions sur ce grand Roy sous qui tout le monde ploye ; la santé à ceste incomparable Ministre qui met sa Couronne & le Royaume hors de toute comparaison. Et toute prospérité à V. E. afin que nous puissions estre long temps favorisez de sa bonne main & de ses puissantes recommandations, et avoir la gloire d'estre recogneus,

Monseigneur,

De V. E.

Les très-humbles, très-obéissans
& très-fidelles serviteurs.

B. N. F., L'K 9256

30 septembre 1642 – Sedan

**Copie d'une lettre de Rambour
sans nom de destinataire**

Après l'arrivée de M. le comte de Roussy et de M. d'Estrade², il y eut un peu d'émotion dans les esprits, de ce qu'ils ne nous apportaient qu'une copie d'abolition qui semble mettre Sa Majesté en pleine possession de cet Etat selon les propositions qui ont été faites et qui n'y sont pas énoncées, au lieu que nous espérions un traité en bonne forme. Mais celui qui a failli par trop de méfiance a cru ne pouvoir même se garantir que par une entière confiance.

Les esprits un peu remis, on a continué sans cesse tout ce qui était nécessaire pour préparer le château à de nouveaux hôtes. On a ouvert le cabinet de Madame, qui avoit été auparavant scellé, en présence de M. le comte de Roussy, de M. d'Estrade et de tout le corps du Conseil auquel je fus aussi appelé. On a tout transporté sans rien inventorier en particulier, seulement on a fait inventaire des cassettes, coffres et pièces qu'on n'a pu mettre dans les coffres et a-t-on apposé les sceaux partout où on les a jugé nécessaires.

On a aussi transporté toute la chambre et le cabinet de Mademoiselle au mieux qu'on a pu et mis le tout séparément dans la maison d'en bas.

Nous apprîmes le samedi la nouvelle de Monsieur le Cardinal Mazarin à Donchery, où ces Messieurs que j'ai nommés l'allèrent trouver seuls et nous rapportèrent toute la satisfaction qu'ils nous pouvaient donner en cette conjoncture d'affaires. A leur retour, on prit la résolution de l'enterrement de Madame pour la mettre au lieu de son repos avant le changement de cet Etat.

Madame la Duchesse alla trouver le dimanche M. le Cardinal Mazarin, qui s'avança jusqu'à Fournoy à demi lieue de nous, et rapporta beaucoup de contentement de ses promesses [pour elle] et pour l'état en des principaux que nous demandions, qui était la continuation de notre neutralité et tolérance, de quoi l'on donna promptement aux gens ennemis qui se préparaient déjà aux actes d'hostilité, lesquels ont promis de ne rien entreprendre s'ils ne sont provoqués. Cela met cet Etat en grand repos, et conserve au prince, aux habitants et aux paysans tous leurs biens. Ce jour-là, même Monsieur le Cardinal pensait me voir : Monsieur d'Estrade sans doute lui avait parlé de moi et ayant fait connaître icy qu'il serait à propos que je lui allasse rendre ce devoir, cela fut différé.

Ce même jour, après le retour de Madame notre Duchesse, on porta notre bonne princesse dans le tombeau avec les mêmes honneurs rendus à Monsieur notre Prince. Tous les habitants étaient remplis de deuil et de larmes et ne faisaient ouïr que des sanglots.

² Godefroi-Louis d'Estrades (1607-1686), militaire et diplomate que Richelieu avait placé auprès du prince d'Orange et que ce dernier utilisa pour plaider la cause du duc de Bouillon auprès de Louis XIII et du Cardinal.

Le lundi matin, Monsieur de Briquemaud, de Réal, un de nos officiers de la Ville et moy eûmes l'ordre d'aller à Donchery pour y faire la révérence à M. le Cardinal qui nous reçut fort favorablement. Tout l'entretien se passa en protestation de bienveillance de la part du roi et d'obéissance de la nôtre. Au sortir, comme il eut conduit jusques à la porte de sa chambre de Briquemault et comme je lui faisais la révérence, il me prit par la main et me ramena jusqu'à la fenêtre toute opposée à cette porte, me témoigna tout ce qui se peut pour nous assurer d'être maintenus en tous nos privilèges, libertés et avantages de notre religion et m'assurant en mon particulier de sa faveur, à quoi je ne manquai de répondre selon mon devoir et son attente.

Au retour de cette cérémonie, tout notre corps m'attendait pour aller rendre nos tristes devoirs à Madame notre Duchesse, qui le même jour s'en alla à deux heures après midy : je lui portai la parole.

Sur les quatre à cinq heures, la garnison du roy entra ici en bon ordre, sans bruit ni émotion parmi les habitants, en nombre d'environ douze cents en compagnies françaises et suisses, qui s'en allèrent mettre en bataille sur notre place pour de là prendre leurs logements et leurs postes pour les garder.

Tôt après, arriva Monsieur le Cardinal Mazarin auquel, après la harangue faite aux portes de la Ville par Monsieur de Réal, on présenta les clefs, lesquelles pour lors il ne voulut pas prendre. Les gardes ne tardèrent pas à entrer au château et incontinent après Monsieur le Cardinal y monta, où nous allâmes lui faire la révérence en corps avec harangue que je lui fis selon l'ordre que j'en avais. Il nous reçut avec beaucoup d'honneur et nous réitéra tout ce qu'il m'avait dit en particulier.

Comme la porte se fermait, Monsieur Fabert, que nous n'attendions que sur la fin de la semaine, arriva en poste, si las que nos devoirs furent remis au lendemain, comme aussi il en pria ceux qui remarquèrent son arrivée. Tous les logements des gens de guerre se sont faits dans la ville seule à cet abord sans aucun bruit ni confusion. La nuit s'est passée en repos dont on nous fait espérer la continuation.

B. N. MS FF 20607³

³ Cette lettre d'Abraham Rambour citée par le général BOURELLY, *Le maréchal Fabert, op. cit.*, p. 208, note 1, a été publiée par l'érudite Sedanaise Auguste PHILIPPOTEAUX, " Une lettre de Rambour au moment de l'occupation de Sedan (30 septembre 1642) ", *B.S.H.P.F.*, tome LXXVI, 1927, p. 254-256.

28 octobre 1642 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je vous escrivis dans des douleurs si amères et en une si grande précipitation celle qui vous parloit de la mort de Madame, que ie ne trouve pas estrange si on a eu peine à la deschiffrer. Vous sçavez maintenant plus distinctement ce que ie vous mandoys par une relation que je vous ai envoyée de la maladie & de la mort de madite Dame. Depuis, nous avons veu de grands changemens qui vous sont assez connus.

Monsieur d'Estrade en sçait tout le fonds et les particularités, qui tesmoigne vous honorer, en sorte que ie ne doute pas qu'il vous aura entretenu fort particulièrement. Je lui ai de si grandes obligations que ie ne le remercierai iamais assez dignement de toutes ses faveurs. Je vous supplie, Monsieur, de lui tesmoigner les ressentiments que i'en ai & le désir que i'ay d'estre honoré de sa bienveillance. J'ay esté par ses soins favorablement traicté de Monseigneur le cardinal Mazarin et on me donne advis qu'il m'a rendu des tesmoignages que ie ne pouvois attendre que d'une bonté fort particulière.

Depuis l'entrée de la garnison en ce lieu, il n'y a eu aucun changement. Nous avons tout suiet de nous louer de Monsieur nostre Gouverneur. Les officiers des compagnies vivent avec nous fort civilement, & les soldats dans une grande discipline. Cependant nous sommes en une grande incertitude, & de la condition de nostre Prince et de nostre estat, car depuis l'entrée de la garnison nous n'avons pas eu la moindre nouvelle touchant nos établissements.

J'ay esté du nombre de ceux qui ont esté députés vers nostre Prince, qui est à présent à Roucy, où nous n'avons pas eu plus de lumière. Nous craignons de nous défailir à nous mesmes par le retardement d'une députation en Cour & cependant nous ne sçavons comment l'entreprendre, ne sçachant pas quelle qualité prendre en nous présentant. Joint que nostre Prince estime que cette députation lui seroit préjudiciable. En cette incertitude, il pourroit bien (illisibe) & qu'à lui et à nous, on nous charyera des résolutions contre lesquelles nous nous efforçons inutilement de nous prévenir. On espère cependant que dans peu de iours nous aurons quelque lumière. Je suis en des appréhensions bien grandes pour l'avenir, car i'ay peine de me persuader qu'on nous laisse dans tous nos avantages. Nos amis nous conseillent d'employer à nostre conservation tout ce qui nous peut aider. Estimeriez-vous pas, Monsieur, qu'une bonne recommandation de Monseigneur le prince d'Orange nous seroit très utile. Je laisse à vostre prudence ou de taire ou de faire valoir cette pensée. J'atten avec patience ce qu'il plaira à Dieu ordonner de moy & me console au service que i'atten de vostre bonté en cas que, sans offencer ma conscience, ie me voye contraint à ce que i'appréhende le plus.

*Monsieur du Moulin est tousiours en mesme estat. Il a bien de la peine à quitter Monsieur son frère⁴, qui s'en va partir d'icy. Je tacherai à suppléer à ce défaut par mes visites assidues. J'ay enfin reçu vostre » *Examen animadversionum Grotii cum Prodronus*⁵, dont ie vous remercie très humblement. Je n'ai point appris que vostre œuvre françoise qui*

⁴ Jean du Moulin, sieur de Châtillon-en-Brie, dont nous avons publié ci-dessus la lettre du 23 septembre 1642 à André Rivet.

⁵ André RIVET, *Examen animadversionum...*, Lugd. Bat., 1642, in-8°.

s'imprime à Rouen soit achevée⁶. On m'a dit que La Milletière a opposé à vostre prodromus crucifragina, dont on fait moins de cas que de ses ouvrages précédens. On imprime à Paris les notes de Grotius sur le V. Testament⁷. Je continue tousiours mes prières à Dieu pour vostre conservation et suis pour toute ma vie,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 28 octobre 1642.

B. U. Leyde, BPL 277/33

⁶ André RIVET, *Response à trois lettres du sieur La Milletière sur les moyens de réunion en la religion avec la défense de Rivet contre les calomnies du Sieur La Milletière en son prétendu Catholique réformé ; plus une Lettre d'un docte personnage sur le mesme traité*, Quévilly, 1642, in-8°.

⁷ Hugo GROTIUS, *Annotata ad Vetus Testamentum*, tome I, Lutetiae Parisiorum (Sébastien Cramoisy), 1642

22 décembre 1642 - Sedan

Monsieur & très honoré frère,

J'ay considéré tout ce qu'il vous a pleu escrire à Mlle vostre nièce. Je ne doute nullement que la présence d'une personne agréable ne fut très nécessaire en Cour, mais nous ne sçavons comment l'envoyer, car ie ne pense pas que Monsieur nostre gouverneur trovast bonne cette forme d'envoy, d'autant qu'il escrit en tout ses lettres fort favorablement pour nous. Nous ne pouvons assez estimer sa conduite & ses faveurs. Il croit de iour à autre qu'il y aura condition pour envoyer par députation spéciale, mais la mort de Monsieur le Cardinal⁸ donnera du retardement à plusieurs affaires sans y apporter changement. Nous n'en voyons pas encore le moindre à tous nos ordres. Ceux de Religion contraire demeurent encore résolus dans les leurs et, hors la garnison, tout est icy comme du temps de feu Madame. On n'a dit encore rien à Monseigneur nostre Prince.

J'ay bien de la ioye qu'il pleu à S. A. Monseigneur le prince d'Orange à vous promettre sa faveur. Je ne manquerai à vous advertir de nostre estat. Pour moy, Monsieur, ie continue en ma résolution de servir à mon Eglise et de n'en sortir que lorsque mes services lui seront inutiles, que ma conscience et mes amis ne me pourront rien reprocher. Auquel cas ie m'assure de vostre bienveillance pour ma consolation et pourquoi vous importunerai-je à dire ce que nous savons de la Cour, car ie sçai que vous en este informé aussi tost & mieux que nous.

La mort de ce grand Cardinal n'apportera à ce qu'on croit aucun changement à la suite des affaires. Je prie Monsieur Clouet de déposer entre vos mains ce qu'on veut que ie baille icy. Continuez-moy, ie vous en supplie très humblement, les effets de vostre sainte amitié ; j'atten avec impatience tout ce qui vient de vous.

Je me réjoui des « Annotatii » de Monsieur Desmarest. Je n'ai point encore veu sa response à celle de Grotius. Je croi que La Milletière n'aura plus de passion pour nous troubler. Je suis,

*Monsieur & très honoré frère,
Vostre très humble & très obligé
frère & serviteur*

A. Rambour

Ce 22 décembre.

B. U. Leyde, BPL 277/62

⁸ Le cardinal de Richelieu est décédé le 4 décembre 1642 à Paris.

1643. Au mois de février, Abraham Rambour fit partie de la délégation de Sedanais qui se rendit à Paris pour faire acte de fidélité devant le Souverain. Il reçut un bon accueil du roi Louis XIII, ce dont Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, exilé en sa vicomté de Turenne, prit ombrage.

La mort de Louis XIII, le 14 mai 1643, fit espérer à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, et à ses partisans, qu'il pourrait rentrer en possession de sa principauté de Sedan. Mais leurs espoirs furent déçus : Anne d'Autriche confirma la décision de son époux.

Au mois d'octobre 1643, Rambour, mandaté par Mlle de Bouillon, revint à Paris avec Abraham Fabert et avec le bailli de Sedan Daniel de Guillou, sieur de Réal. Par deux fois, il fut reçu par Mazarin.

6 février 1643 – Paris

Monsieur & très honoré frère,

Sçachant que vous attendez de moy que ie vous informe de ce qui s'est passé en nostre légation, dont Mademoiselle vostre nièce vous a donné advis, vous sçaurez que le Roy, ayant escrit à Monsieur nostre gouverneur qu'il se vouloit approprier la souveraineté & le domaine de Sedan et qu'il sen alloit envoyer commissaires pour en reconnoistre la valeur, & qu'il ne vouloit plus que la justice se rende chez nous en autre autorité que la sienne, en conservant cependant, par ses provisions, aux officiers leurs charges et iurisdiction, & en suite de ces lettres, Monsieur nostre gouverneur, ayant à diverses fois tesmoigné qu'il estimoit très nécessaire de députer vers le Roy pour le remercier de ses faveurs & lui en demander la continuation, le corps de Ville, prenant les advis de mondit Sieur le Gouverneur pour commandemens & craignant que, si on ne les suivoit, on l'auroit à l'avenir moins favorable, a résolu d'envoyer vers Sa Maiesté les principaux officiers & quelques Eschevins. Ce qui a obligé nostre collègue de s'assembler où nostre députation a esté conclue, nous croyant obligés à ce devoir, puisque le Roy avoit fait assurer nos Eglises de sa faveur, protection & bienveillance.

Nous sommes venus icy & avons esté favorablement receu des ministres de l'Estat, mais nous n'avons peu, en qualité de députés de nos Eglise & comme faisant corps à part, obtenir du Roy nostre audience, quelque instance & remonstrance que nous ayons peu en faire soustenir d'exemples & de raisons, & particulièrement de ce que nous devons à Sa Maiesté nos très humbles remerciemens pour toutes ses faveurs, dont Monsieur le Cardinal Mazarin & Monsieur nostre Gouverneur nous avoyent assuré par son commandement. Après plusieurs contestations, il nous a fallu prendre ce qu'on a voulu nous donner. On ne nous a pas conseillé pour une formalité de [...] sans voir le Roy & nous exposer à un mauvais [...] pour n'avoir voulu rendre à Sa Maiesté nos devoirs selon ses ordres. Nous avons donc esté tous receus, comme ne faisant qu'un corps, à faire la révérence au Roy. Monsieur nostre Bailli portant la parole et estant escouté avec grande attention. Sa harangue a esté suivie

d'une response très favorable & assurance de bienveillance & de la continuation de nos privilèges.

Immédiatement après, le Roy me tira à part, en présence cependant de toute la Cour & estant présenté par Monsieur de Chavigni, & sans attendre que ie lui parlasse, me témoigna que souvent on lui avoit parlé de moy en bien, escouta favorablement tout ce que ie peu lui dire de nostre de fidélité & obéissance, me fit bien connoistre qu'il en estoit bien persuadé, me commanda de dire à ceux de nostre Religion (ce sont ses termes) qu'il leur conserveroit leurs libertés & privilèges, & que continuans à le bien servir, ils esprouveroyent toute sorte de faveurs de sa propre part. Il accompagnoit ses paroles de gestes tendant à tesmoigner sa bienveillance & me tenoit tousiours par le bras. Ceste communication fut assez longue & ses paroles & mes responses recommencèrent six ou sept fois, au moins, iusques là, que ceux qui connoissent l'humeur du Roy s'en estonnoyent. Telle a été sommairement nostre réception. Et ie voi bien que nostre députation n'aura autre effet & qu'on renvoyera tout nostre établissement à Monsieur nostre Gouverneur & à Messieurs les Commissaires, qui sont sur l'heure de leur départ aussi bien que nous.

La Cour est si grosse, les affaires si grandes, et en grand nombre qu'à peine avons nous peu voir les ministres de l'Estat. Nous attendions à Paris leur retour, mais le Roy arrêté par le pied, soit pour une entorse, soit par la goute, les a tous arrêtés. Cette matinée résoudra où nostre retour à Sedan, où nostre retour à St Germain. Nous venons d'estre délivré du dernier & nous préparons au premier, après avoir veu Monsieur de Chavigni qui est revenu de St-Germain. Nous continuerons en mesme état, tant que les Commissaires ayent exécuté à Sedan leur commission & par eux nous saurons nostre établissement qu'on nous fait espérer très favorable. Dieu veuille qu'il soit selon vos souhaits & les nostres.

On dit que nostre Prince est fort irrité contre nous. Vous pouvez iuger, par les causes de nostre députation fondée sur les lettres du Roy & les ordres de Monsieur nostre Gouverneur, s'il en a le suiet. Le Roy lui a envoyé, afin qu'il envoie un commissaire de sa part pour le traicté de son domaine.

Je n'apprens rien icy de nouveau, sinon que les prisonniers se mettent en liberté et que les esloignés se rapprochent. Cette grâce ne s'estend pas encore iusques à ceux qui sont hors du Royaume. Les préparatifs à la guerre sont grands. Le Nonce cependant travaille pour la paix. On fait bonne chère à Monsieur frère du Roy, mais on ne révoque pas la déclaration contre lui & ie n'appren pas qu'il entre dans les conseils. La licence est grande contre la mémoire de feu Monsieur le Cardinal, mais ses conseils sont suivis.

Je n'ai pas encore receu vostre livre contre Grotius. Je vous re[nds] très humbles grâces de toutes vos faveurs & suis,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble & très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

En haste de Paris, le 6 février 1643.

B. U. Leyde, BPL 277/34

16 mars 1643 – Sedan

Pierre du Moulin
à André Rivet

Monsieur et très honoré frère,

J'apprens que quelques uns en vos quartiers sèment un bruit que la maladie dont ie suis travaillé m'est advenue de tristesse et de regret pour avoir escrit et enseigné contre ma conscience et préféré fausse doctrine. J'ay creu estre de mon devoir de vous escrire la présente que vous pourrés opposer à ceste calomnie, laquelle pourra s'espandre après ma mort.

Des personnes beaucoup meilleures que moy, notamment Monsieur Calvin et Monsieur de Bèze, ont esté traittés de mesme façon, non seulement après leur mort, mais aussi durant leur vie. Ayant donc en bref à finir ma course, ie fay ceste protestation devant Dieu, devant lequel ie vay bientost comparoistre, que ie n'ay iamais rien enseigné de bouche ni par escrit contre l'Eglise romaine que ie n'aye creu estre très véritable et conforme à la Ste Escriture, de laquelle seule se doibt puiser la vraye doctrine, et que je ne sois prest de signer de mon sang, si Dieu me vouloit faire l'honneur de souffrir pour une si iuste cause.

J'ay seulement le regret de n'y avoir apporté la suffisance et dextérité requise. Si ie n'ay travaillé avec beaucoup de succès, ça esté en bonne conscience. Sur cette protestation ie rendray mon âme à Dieu, le suppliant d'envoyer en sa maison des meilleurs ouvriers que moy, entre lesquels ie vous mets au premier rang, duquel les escrits ne peuvent estre assez loués et dont le zèle, probité et sage conduite sont depuis longtemps une claire lumière en la maison de Dieu. Continuez envers luy vos prières pour vostre frère affligé, qui vous a tousiours honoré et aimé et qui est,

Vostre très-humble frère & serviteur.

Pierre du Moulin

De Sedan, ce 16 de mars 1643.

Mes humbles recommandations à ma sœur.

B. U. Leyde, BPL 293 B/112

11 mai 1643 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je suis marri de la querelle survenue à l'occasion de Monsieur des Marets, quoi que ie ne comprenne pas bien ce qu'il a fait en cette confrérie⁹. Ce mal a desia trop éclatté, et peut avoir du danger en ses suites. La liberté des escrits pleins d'innovations & des impressions sur les premiers dissentiments, apporte plus de trouble que d'édification à l'Eglise de Dieu. Il nous faudroit en ce lieu beaucoup moins de contestation pour nous réunir entièrement. Bénit soit Dieu qui, parmi tant de maux, nous conserve sa paix, de nous employer à son cœur avec grande concorde.

Je suis doresnavant sans auditeur en nostre povre Académie. Si mes collègues n'avoyent voulu estre mes auditeurs pour conserver quelque ombre d'Académie, ie seroye en cest esgard en un triste service.

Les commissaires enfin viennent icy selon le premier dessein. Nostre Prince s'estoit annoncé & mesme, dit-on, qu'il est à Paris incognito, mais il semble que ses espérances ne seront pas de la nature de celles qui ne se font point. Nous verrons à quel point nous serons réduits. Par advance, on nous a envoyé des Pères de la Mission iusques au nombre de dix. Ils arrivèrent avant hier, de sorte que nous ne sçavons pas encore quel sera leur dessein & leur établissement¹⁰. Nous avons à nous préparer à tous les combats ausquel il plaira à Dieu de nous exposer.

Je vous remercie de tout mon cœur du soin qu'il vous plaist prendre de moy. J'aurai recour à vostre bonté en mes nécessités. Je ne vous di rien de l'estat de Monsieur du Moulin & de sa consolation. Cela vous sera mandé bien exactement. Je plain l'estat d'Angleterre & crain que quelque confusion ne passe dans le nostre. Dieu veuille vous conserver pour l'avancement de sa gloire. Je suis,

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble & très obligé
frère & serviteur
A. Rambour

Ce 11 may 1643.

B. U. Leyde, BPL 277/47

⁹ Commencée en 1642 à l'occasion de l'affaire de la *Confraternitas mariana* de Bois-le-Duc, cette querelle, qui opposa Samuel des Marets à Voetius, ne se termina qu'en 1669.

¹⁰ Les missionnaires de Vincent de Paul arrivèrent à Sedan le 7 mai 1643 avec, pour supérieur, Guillaume Gallais. Quatre d'entre eux devaient desservir Sedan et quatre autres devaient faire des missions dans les paroisses de la principauté. Ils avaient pour instruction de Vincent de Paul « *de ne jamais disputer contre les hérétiques, ni en chaire, ni en particulier, sachant que cela sert de peu et que, bien souvent, on fait plus de bruit que de fruit. La bonne vie et la bonne odeur des vertus chrétiennes mises en pratique attire les dévoyés au droit chemin et y confirme les catholiques* ». Paul RENAUDIN, *Le Maréchal Fabert*, Desclée de Brouwer & Cie, Paris, 1933, p. 215-216.

4 juillet 1643 - Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Le départ de Monsieur du Moulin¹¹ m'a osté la commodité de mes communications avec vous, mais son retour estant encore disfééré, ie ne dois plus diférer à vous informer de nostre estat. Vous aurez sceu, sans doute, une grande émotion qui arriva icy le iour de la St Pierre, par l'ouverture des boutiques contre les ordres précédents, par lesquels nous avions souffert cette suietion sans contradiction en plusieurs festes. Le peuple (croyant sans difficulté la restitution de l'Estat et par elle le restablissement de toutes les libertés, ayant veu un intendant envoyé de la part du Prince quelques iours auparavant cette feste) ouvroit les boutiques sans en communiquer, [illisible] à cest intendant, sans en parler au Magistrat, sans nous en demander advis & ne rendit pas au Magistrat, qui lui commanda de les fermer, l'obéissance qu'il devoit, & mesmes quelques particuliers ne reconnaissant pas assez l'autorité de Monsieur nostre Gouverneur qui y intervint, ayant sceu que le respect dû au Magistrat avoit esté violé. C'est émotion avoit esté précédée de quelques discours v[éhéments] & actions licencieuses pour lesquelles empescher, ie n'avoie espargné aucun soin en représentant que toute ceste conduite indiscrete estoit & contre les ordres & contre le service du Prince, mais il n'i a rien de si sourd aux bons conseils que le zèle inconsidéré.

Ce que i'ay prévu, et ce que i'ay prédit est arrivé ; car ces précipitations ont hasté la résolution que la Royne a prise de déclarer, par ses lettres à Monsieur nostre Gouverneur, qui furent leues hier au Conseil de la police, qu'elle ne veut, ni ne peut rendre Sedan au duc de Bouillon, qu'elle lui en veut faire une récompense libérale pour asseurer la place à la Couronne, prie Monsieur Fabert d'y avoir une conduite modérée pour y faire aimer la domination du Roy, en faisant paroistre l'autorité requise pour empescher qu'on ne s'y emporte. Ensuite de quoi Monsieur le comte de Brienne¹² escrit, à mondit Sr. le Gouverneur, que la Royne arbitrera cette affaire, en sorte qu'il ne restera aucune pensée aux habitans ni a leur postérité de voir iamais la place changer de main, & prie mondict Sr. le Gouverneur de nous asseurer qu'en nous comportant comme doivent faire de bons & loyaux suiets, nous serons favorablement traités.

Monsieur vostre fils¹³, qui a eu l'honneur d'estre envoyé en Cour par S. A. Monseigneur le prince d'Orange, vous en peut dire davantage, mais i'ay creu que vous seriez bien aise de sçavoir les mots les plus essentiels de ces lettres. Cependant nostre Prince s'est retiré de la Cour avec [illisible] de la Reyne, qui lui a accordé encore du temps avant que d'envoyer ici des Commissaires. On m'a asseuré, Monsieur, qu'il a fait en Hollande des grandes plaintes de moy. Je n'en puis sçavoir au vrai le suiet. Ma fidélité envers lui a esté pleine d'ardeur & sans reproche. Si mes conseils eussent esté suivis, ses desplaisir eussent esté moindres & peut-estre n'en eust iamais eus. Si ma députation l'a fâché, ie vous en ay

¹¹ Pierre du Moulin, avec sa fille Marie, était parti en cure pour Saint-Myon en Auvergne au nord de Riom (Puy-de-Dôme). Les eaux minérales bicarbonatées de cette station thermale sont utilisées pour le traitement des dyspepsies.

¹² Henri de Loménie (1594-1666), comte de Brienne, diplomate, devint secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères après la disgrâce de Chavigny.

¹³ Claude Rivet (1603-1647), sieur de Mondevis, second fils de Rivet, avait été chargé par le prince d'Orange d'une ambassade auprès de la régente Anne d'Autriche.

escrit & la nécessité & l'innocence. On dit qu'il se persuade que i'avoie assez de crédit pour l'empescher. C'est le mettre bien haut. Je n'ai nulle [illisible], ni voix dans la maison de ville. Celle du consistoire n'a esté résolue que sur celle de la ville, faicte tout d'une voix, sans aucune dissentiment. Je suis, me dit-on, accusé d'avoir persuadé le peuple qu'il pouvoit en bonne conscience prester au Roy le serment de fidélité. On ne l'a iamais demandé de nous. On n'en a fait aucune proposition, ni au Consistoire, ni en la maison de ville. Nul particulier n'est venu à moy pour se résoudre sur cette difficulté. En un mot, ie n'en ai point ouï parler. Il se plaint, me dit-on, que i'ay dit qu'il avoit ratifié ce qu'il avoit escrit en prison & que cela lui a fort préjudicié. Ai-je parlé de cela au Roy ou aux ministres d'Estat ? Le Conseil ou le Parlement m'ont-ils cité pour en rendre tesmoignage ? J'ay dit à quelcun de mes amis, duquel on n'a pas requis le tesmoignage, ce qu'il nous a dit à nostre arrivée à Rouci, en une compagnie où estoyent estrangers, domestiques, gentilshommes, pages, laquais, de son envoi en Cour depuis sa liberté & qu'il avoit estimé, comme il le nous disoit, qu'une entière submission à la volonté du Roy devoit estre son seul refuge. C'est-il crime d'avoir dit en secret ce qu'il nous disoit en public ? La Royne fondoit-elle là-dessus sa résolution ? Je voi, dit-on, souvent Monsieur nostre Gouverneur. Je ne dirai pas que son intendant le voit bien plus que moy, mais ; si ie le voy, n'est-ce pour conserver les privilèges de nostre Eglise ou pour redemander la vie & la liberté à quelques misérables comme il m'y a réussi, ou pour quelques affaires fort communes. Et c'est une grande bonté à lui de me vouloir admettre dans son cabinet. Voudroit-on que ie me rendisse odieux ? Dieu sçait les ennuis que ie souffre à son occasion et ceux qui me voyent tout blanchi depuis un an ne l'attribuent pas aux joyes & contentements que ie prens.

Peut-estre que Monsieur vostre fils aura appris quelque autre accusation contre moy. Mais en m'ayant donné vostre cœur, vous me conservez une oreille & si S. A. Moneigneur le Prince a des mauvais rapport de ma conduite, vostre bonté m'en informera afin que ie m'en iustifie ; car jusques à présent i'ay ceste pensée qu'on ne me peut blasmer sans rendre l'innocence criminelle.

Nous vivons dans nostre train sans aucun changement, ni en l'Eglise, ni au Collège, ni en l'Académie ; la dernière est presque déserte. Je continue cependant quelques leçons. Nous avons eu icy des Pères de la Mission qui y ont vescu avec une grande modération. D'autres sont revenus, desquels ie ne vous puis rien dire.

Vous sçavez l'estat de Monsieur du Moulin. Il reprend des eaux pour la seconde fois. Les dernières de Mlle du Moulin sont encore pleines de douleur & sans espérance. Dieu sçait quel sera nostre condition pour l'avenir. Thionville sera pris devant que celle-cy vous porte la nouvelle d'un siège fort avancé.

Je vous supplie de conserver vostre affection à celui que le regarde comme un refuge et qui désire d'estre toute sa vie,

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble & très fidèle
serviteur & frère
A. Rambour

Ce 4 juillet 1643.

B. U. Leyde, BPL 277/36

17 août 1643 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Vous verrez par mes dernières, écrites il y a quinze iours, comme i'avois attendu l'effect de l'intercession de Monsieur vostre fils, avant que de reprendre les communications avec vous, que vous me tesmoignez n'avoir pas désagréables. Par mes dernières ie vous manday nostre estat qui n'a rien changé depuis. Nous attendons tousiour les commissaires, de la venue desquels nous n'avons rien de certain. Monsieur de Mygène¹⁴ est venu icy en qualité de lieutenant de Roy et y établit sa demeure. On m'a assuré que la Roynne a envoyé vers Monseigneur nostre Prince pour l'obliger à se résoudre. Plusieurs disent & écrivent qu'il a consenti. Mais ceux qui sçavent, à ce qu'ils disent, ses secrets & ses résolutions, assurent qu'il ne consentira iamais. Je crains bien que ses conseils et sa conduite ne lui soyent funestes.

J'ay pris la hardiesse de vous mander tout ce qu'on m'a dit de ses plaintes contre moy. Vous avez grand raison de me dire que ie ne suis pas sans cause. Je fai encore tous les iours tout ce que ie puis pour son service ; et si mes conseils n'eussent pas esté négligés par ceux qu'il estime ses fidèles serviteurs, ses affaires n'eussent pas esté précipitées.

On m'a dit que Mademoiselle de Bouillon trouve estrange que ie ne lui ai pas escrit. Mais cette pensée ne m'a esté connue de sa part que depuis huict iours. Et depuis son absence, à grand peine ai-je pû sçavoir qu'elle est extrêmement aise de moy. Ce que je ne di pas par plainte, car ie considère assez le lieu où elle est & l'appréhension qu'elle a de déplaisir ; et quand il lui auroit pleu de me donner plutost ce conseil, ie me seroye trouvé en peine de l'écouter ayant très grand suiet de croire que mes lettres eussent esté désagréables au Prince, veu son indignation contre moy. Joint que ses officiers lui ont souvent escrit de ses plus importantes affaires sans avoir obtenu un mot de response, ayant plutost attiré des marques de son couroux. Aussi ie ne pouvoye lui rien dire de mon envoi et de mon emploi, que ce que Madame de La Trémouille lui a représenté pour ma justification sans avoir appaisé son indignation. Je me console en l'assurance de la sincérité de mes actions et fidélité de son service.

Monsieur nostre Gouverneur a receu avec grande civilité les recommandations que ie lui ai faicte de vostre part. Il m'a tesmoigné qu'il désiroit de vous écrire. Je ne lui ai pas dit que ie me donnoye l'honneur de vous reppondre par son courrier, parce que ie sçai que c'est le iour de ses dépesches pour la Cour. J'ay pris alors l'occasion de l'entretenir bien au long sur mes établissements, selon les bons advis qu'il vous a pleu me donner. Il continue de me promettre de nous y estre très favorable, iusques à me dire q'une des grandes raisons qui l'obligeoit à penser à un voiage en Cour regarde cest establissement, veu qu'à son entrée icy, il le nous a promis & mesme de rendre nostre condition plus avantageuse qu'auparavant pour nous obliger à aimer & servir le Roy. Je l'ai supplié de considérer que le feu Roy m'avoit confirmé cette promesse & que Monsieur le Cardinal Mazarin m'en avoit assuré par deux fois. Assurez-vous, Monsieur, que ie n'oublierai rien pour tesmoigner à cette Eglise de quelle affection ie vous continuerai le service.

¹⁴ Claude de Bérard, baron de Mygène, avait été nommé lieutenant du roi par commission du 25 mai 1643. Jules BOURELLY, *Le Maréchal de Fabert*, op. cit., p. 291, note 2.

Je ne vous ai rien dit, comme je croi, en mes dernières, de l'estat de Monsieur du Moulin, croyant que Mademoiselle Marie continuoit à vous informer de tout le service de leur voyage. Il y a longtemps que nous n'en avons rien. Il sembloit au commencement que ces eaux lui estoyent salutaires, luy ayant donné la liberté du ventre qu'il avoit perdu depuis deux ans, mais au bout de trois semaine il les a quittées, d'autant qu'il ne reposoit plus et n'avoit senti aucune diminution de son mal & s'estoit retiré chez Monsieur de Chavagnac avec résolution, après quelque repos, de recommencer l'usage de ces eaux. Nous sçavons qu'il les a reprises mais on ne nous en a pas mandé la façon, de sortes que nous croyons qu'il est près de son retour s'il ne passe pas un mois en ce second usage.

Nous avons aussi pris résolution de ne rien escrire de la grande blessure du petit Henri¹⁵, nous contentans de le secourir en sorte que rien ne lui manquast. Dieu a béni tous nos soins, de sorte que celui qui estoit blessé mortellement est en pleine santé et sort depuis dix iours et reprend ses estudes. Monsieur Orgnalia escrit tout au long le mal, les remèdes et la guérison. Il tomba d'une galerie assez haute, la teste devant, sur un très meschant pavé, fut relevé comme mort ; mais estant revenu à soy et les chirurgiens ayant bien examiné son mal, on n'a pu le soulager que par le trépan & tous les soins des chirurgiens ont eu une très bonne suite. C'est enfant a esté grandement patient & obéissant en toute sa maladie et sur tout a tesmoigne une grande piété par ses prières continuelles, sa confiance en Dieu & sa résignation à sa sainte volonté. Il avoit des resentiments extraordinaires quand il me voyoit & se dispoit à la prière avec de grands tesmoignages de zèle. C'est accident qui lui est survenu en follastrant, lui servira pour l'avenir contre son humeur un peu trop remuante.

Je suis en peine de celle qu'aura eue Mademoiselle Rivet, à laquelle ie ne vouloye mander le mal qu'en l'assurant de la guérison. Puisque cette nouvelle a passé à Mademoiselle, ie crain qu'elle ne soit aussi porté à la povre mère à qui nous la cachons encore. Cette maison est dans de grandes espérances. Dieu vueille après tant de combats lui faire tort sa délivrance.

Vous saurez de Paris tout ce que ie vous pourrois dire des affaires publiques. Les Papistes grondent de la favorable confirmation de nos Edicts. Nous ne sçavons ce que Monseigneur le Duc¹⁶ entreprendra après la glorieuse prise de Thionville.

¹⁵ Henri, baptisé le 16 juin 1634 à Sedan, était le sixième enfant de Pierre du Moulin et de sa seconde épouse Sarah du Gelhay. Il survécut à cet accident et fut ministre au Havre. Il dut quitter la France en 1664 pour échapper à une prise de corps et se réfugia aux Provinces-Unies. Il devint alors ministre à Middelburg en Zeeland, où il mourut en 1679.

¹⁶ Le duc d'Enghien, Louis II de Bourbon-Condé (1621-1686), après avoir défait le 19 mai l'armée espagnole à Rocroi, avait pris Thionville le 8 août après cinquante-six jours de siège. Après avoir enlevé, le 3 septembre, Sierck, petite forteresse à deux lieues de Thionville, le duc d'Enghien, renonçant, sur l'ordre de la Cour, à son projet de marcher sur Longwy, envoya 2000 de ses hommes à Guébriant, en Allemagne, mit le reste de son armée en quartiers d'hiver et partit le 12 septembre pour la capitale, où il arriva le 20 septembre. Bernard PUJO, *Le Grand Condé*, Albin Michel, 1995, p. 80.

Monsieur le comte de Roucy me convie très instamment à l'aller voir. L'indignation du Prince contre moy n'empesche pas les affections de ses alliés. Je suis très sur de [ce] que Madame de La Trémouille ne me haït pas. Je pren une grande confiance en vostre amour & suis

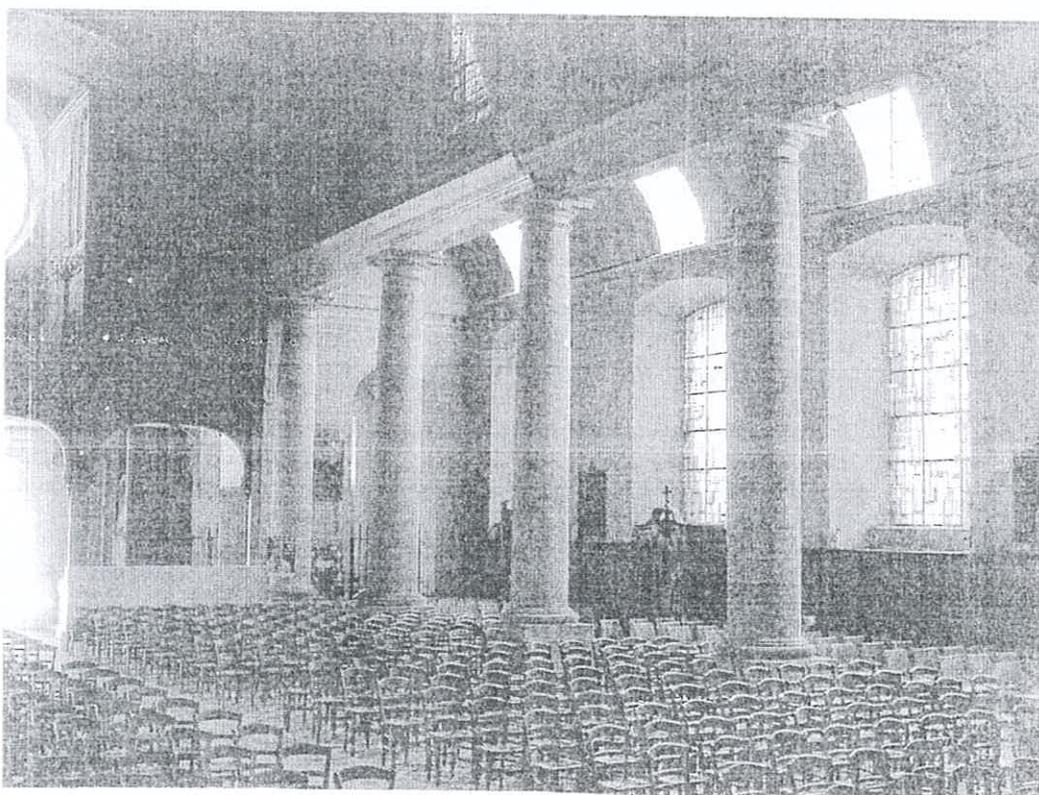
*Vostre très humble,
très obligé serviteur
A. Rambour*

Ce 17 aoust.

Les affaires d'Angleterre sont le suiet d'une affliction très amère.

J'ay salué tous mes collègues de vostre part. Monsieur Chéron se prépare pour son voyage de Paris, de Houdan où est sa bonne mère. Cela n'empesche pas ma promenade de Roucy, pour laquelle i'ay l'approbation de Monsieur nostre Gouverneur. J'attendrai que ce Seigneur soit deschargé de toutes les visites qui lui sont causées par son retour.

B. U. Leyde, BPL 277/67



L'intérieur du temple de Sedan, aujourd'hui église Saint-Charles (Coll. P. Bertrand).

Le temple de Sedan commencé en 1593 et achevé au début du XVII^e siècle est comparable à celui de Charenton. Les structures générales et les systèmes d'éclairages rendaient le temple lumineux, mais lors de sa transformation en église, en 1692, il a été défiguré. Une partie a été conservée pour servir de nef et les tribunes dont les traces sont toujours visibles ont été supprimées.

7 septembre 1643 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

J'ay receu vostre lettre du 24 du passé, qui me fait trouver moins estrange les mauvaises opinions qu'on a de nous, puis qu'on paye d'ingratitude ceux à qui on a tant d'obligations. Nous continuons icy dans nostre repos. Monsieur nostre Gouverneur nous conduit avec de grands tesmoignages de bonté. Le Conseil du Roy & la Cour des monnoies a envoyé icy un président pour y faire cesser la fabrique des doubles, dont le Prince tiroit un grand avantage, & pour briser les machines qui servoyent à cest usage. Les officiers ont fait leurs protestations comme d'une entreprise contre la souveraineté de l'Estat, mais nonobstant on y [illisible] & toutes les machines sont sans mouvement & mesmes quelques unes ont esté brisées.

Le Roy, commandant en sa lettre les resiouissances pour la prise de Thionville, qualifie Sedan sa ville tant en la scription qu'au corps de sa lettre à Monsieur nostre Gouverneur, ce qu'il n'avoit encore fait. Monsieur le comte de Brienne a escrit à mondit Sieur que, si dans le 15 du courant nostre Prince ne prend sa résolution, on enverra icy des commissaires.

Vous aurez sceu par mes dernières comme le petit du Moulin est entièrement guéri. Tout le reste de cette famille est en santé. Par les dernières du Sr Myon, on nous mandoit que le malade reprenoit des eaux pour la troisième fois & qu'il devait les continuer jusqu'à l'Equinoxe & qu'il en avoit quelque soulagement, mais duquel on n'osoit pas encore se resiouir.

Monsieur nostre Gouverneur nous promet toute sa faveur pour la continuation de nos avantages, tant en l'Académie qu'en l'Eglise. Depuis la prise de Thionville, l'armée victorieuse n'a rien entrepris. Toutes les brèches de cette place doivent estre réparées à présent.

Vostre bonté, qui me promet tout son service, me console grandement et m'oblige à estre toute ma vie,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble
& très obligé serviteur
A. Rambour*

Ce 7 septembre 1643.

B. U. Leyde, BPL 277/38

5 octobre 1643 - Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je suis contraint de vous importuner par diverses recommandations. Le Sr Guérard & sa femme avec leurs enfans, se retirent d'icy pour trouver ailleurs les moyens de subsister. Leur misère leur est survenue par le malheur & la longueur de fâcheux procès & non par leur faute. Ils sont honnestes gens de bonne extraction et de bonne conduite. Ledict Sr. Guérart est propre à tenir estudes pour enseigner à lire et escrire, la musique, l'arithmétique & choses semblables. Je vous supplie de l'assister de vostre crédit pour lui procurer quelque établissement. Vous obligerez en sa personne quantité d'honestes gens, d'icy & de Chaalons, qui lui sont alliés.

Un Religieux a passé icy, qui veut aussi tacher à trouver condition. Il a connu en Angleterre Messieurs du Moulin¹⁷, vos neveux, et a esté précepteur des enfans de Madame de Strange¹⁸. Il est revenu en France soub espérance d'une succession qu'on lui a changé en une réclusion dans le cloistre, d'où il estoit sorti il y a cinq ans. Il a trouvé moyen de s'en sauver & a passé secrètement icy. Il a quelque connoissance de la langue latine, de la Philosophie & Théologie, scolastique. Il vous donnera des enseignes de mon entrevue avec lui. Je ne sçai rien de lui que ce qu'il m'a dit.

On m'a fort pressé d'insérer en mon paquet les incluses. J'y ai mi celle de Monsieur Clouet, n'ayant point d'adresse particulière.

Monsieur du Moulin est parti de St-Myon dès le 13 du passé. Il a eu quelque soulagement de ses eaux. Il est à présent à Mer chez Monsieur Jurieu¹⁹. Monsieur Drelincourt semble avoir opinion qu'il y pourra passer son hyver. Il y a trois semaines que ie n'ai point de lettres d'eux.

Madame nostre duchesse et Mademoiselle de Bouillon doivent estre en Cour le 8 du présent. Les meubles sont partis d'icy pour leur logis. On ne dit pas que Monseigneur y vienne encore. Je ne sçai quelle espérance elles ont. Monsieur le comte de Brienne, en envoyant à Monsieur nostre Gouverneur l'estat de la garnison de cette ville, lui a mandé qu'on travaille à finir l'affaire de Sedan. Nous sommes cependant en mesme estat & dans nos incertitudes ordinaires. Monsieur nostre Gouverneur croyoit faire le voyage de la Cour, mais il est retardé pour quelques iours. Il nous continue ses faveurs & nous assure de ne rien oublier pour nous rendre son voyage utile. Toutes les nouvelles de la Cour sont à vous aussitost qu'à nous.

¹⁷ Pierre (1601-1684) et Louis (1605-1680) du Moulin, deux fils nés du premier mariage de Pierre du Moulin avec Marie Colignon, faisaient carrière en Angleterre, le premier comme ministre, le second comme médecin.

¹⁸ Charlotte de La Trémoille (1599-1664), épouse de James Stanley, Lord Strange, belle-sœur de Marie de La Tour d'Auvergne.

¹⁹ Daniel Jurieu (1601-1664) était le ministre de Mer. Il avait épousé en premières noces, en 1629, Esther du Moulin (1601-1638), fille de Pierre du Moulin et de sa première épouse Marie Colignon. Daniel Jurieu s'était remarié en 1640 avec Charlotte de Cambis.

J'ay bien eu de la ioye du succès qu'il a pleut à Dieu de donner à Monseigneur le prince Guillaume. Dieu veuille continuer ses saintes bénédictions sur cette très illustre maison, et vous conserver pour le bien de son Eglise & de tous ceux qui ont recours à vostre bonté, qui est une très singulière consolation à celui qui à l'honneur d'estre,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble & très obéissant
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 5 octobre 1643.

B. U. Leyde, BPL 277/39

10 octobre 1643 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je suis encore contraint de vous importuner pour le Sr Guérart, à qui i'ay donné un tesmoignage escrit & signé de ma main & lequel i'ay pris la hardiesse de vous recommander par mes dernières. On adresse d'icy une lettre de change à Monsieur Fassin d'Amsterdam (dont l'argent doit estre pour ledict Sr Guérart) avec ordre de vous en faire le payement pour ledict Sr Guérart ; mais d'autant qu'on craint que laditte lettre de change se perde et que quelcun prenant le nom dudict Guérart ne s'en serve, on vous supplie de ne délivrer l'argent qu'ayant bonne certitude dudict Guérart, que vous pourrez reconnoistre, soit par mon attestation, soit par plusieurs de sa connoissance, qui pourront à La Haye vous asseurer que c'est véritablement lui pour qui cette lettre de change a esté faite. Excusez ie vous en supplie ces peines que l'on vous donne. Vostre bonté est le refuge de ceux qui ont besoin. Je suis,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble & très affectionné
frère & serviteur
A. Rambour*

A Sedan, ce 10 octobre 1643.

Ledict Guérart va à La Haye avec Anne Varnier sa femme, fille du Sr Varnier bourgeois de Chaalon, et deux enfans, fils et fille de Barthelémi & Marthe Guérart.

B. U. Leyde, BPL 277/40

21 décembre 1643 – Paris

Monsieur & très honoré frère,

J'ay leu avec horreur celle qu'il vous a pleu m'escire touchant celui de qui i'attendoye toute autre chose. J'ay peine à croire qu'il se puisse laver d'une si puante ordure. S'il est coupable, les censures ne peuvent estre trop griefves contre un homme si infâme.

Monsieur du Moulin se trouve plus mal à Sedan qu'à Paris. Il nous fit hier un très excellent catéchisme avec une voix assez forte, et la suite & netteté de ses conceptions comme s'il estoit encore en la fleur de son aage ; & cependant il sortit de chaire fort incommodé, ayant à présent une dureté de ventre dont il n'avoit pas encore esté affligé.

J'ay bien des excuses à vous faire d'avoir interrompu les communications que vous me permettiez pendant mon séiour de Paris, mais n'ayant rien d'important à vous dire i'ay eu peur de vous importuner. Je n'y estoye pas allé avec le caractère de député, mais mandé par Mademoiselle de Bouillon ; ie me suis rendu à ce devoir d'autant plus volontiers que le désir de me voir m'estoit le tesmoignage qu'elle gardoit pour moy ses anciennes affections. C'est ce que i'ay reconnu en toutes mes communications, non seulement avec elle, mais avec Madame de La Trémoille, Monsieur de Turenne, Monsieur le comte de Rouci, qui n'ont rien trouvé en toute ma conduite qui obscurcit la gloire que i'ay eu d'estre très fidèle serviteur de leur maison. Madame nostre duchesse, après quelques contestations sur nostre autre voyage, n'a pas laissé de me voir de bon œil, me traiter durant mon séjour avec beaucoup d'honneur et de me congédier avec les tesmoignages ordinaire de sa bienveillance. De sorte qu'à l'esgard de toute la maison, mon voyage n'a pas esté sans satisfaction.

J'ay veu par deux fois Monseigneur le Cardinal Mazarin. Rien ne se peut adiouster aux assurances qu'il me donna d'un favorable traictement, iusque à me dire que pour nos intérêts, non seulement nous serons bien receu quand nous le poursuivrons, mais qu'on nous ira au devant. Monsieur le comte de Brienne & Monsieur de Chavigni m'ont fait espérer d'eux la mesme grâce. L'incertitude du traicté de Sedan ne nous a pas permis d'entreprendre davantage, car il doit estre préalable à nos établissements.

A mon départ, Madame nostre duchesse parlait comme ayant à se retirer sans rien faire, on continue à le dire encore. Sa retraicte cependant sera suivie, à mon advis, de grands changements icy, car ie ne pense pas que Monsieur nostre Gouverneur, qui est parfaitement bien en Cour, revienne sans les ordres qu'il estimera nécessaire pour la seurté & conduite dans ce lieu. Je crains que le délai du traité ne soit préjudiciable à nostre Prince, & que toute la chaleur qu'on a eu pour lui a son arrivée en Cour ne se ralentisse, & que Madame ne perde une partie de la grâce qu'elle a trouvée à son abord. Ils se promettent beaucoup par le traicté de la paix générale, mais ie ne m'enten pas assez ès affaires pour reconnoistre les appuis de cette espérance & me semble qu'on ne peut pas en publier la certitude sans donner de l'ombrage. Nostre repos est en la Providence de Dieu, qui dispersera sagement tous nos malentendus.

Vous n'attendez pas de moy les nouvelles de la Cour, qui sont souvent à vous avant qu'elles viennent à nous. J'ay seu avec desplaisir les incommodités de Mademoiselle Rivet. Dieu veuille la délivrer de toutes. Je ne sçai quand Mademoiselle sa vertueuse nièce lui

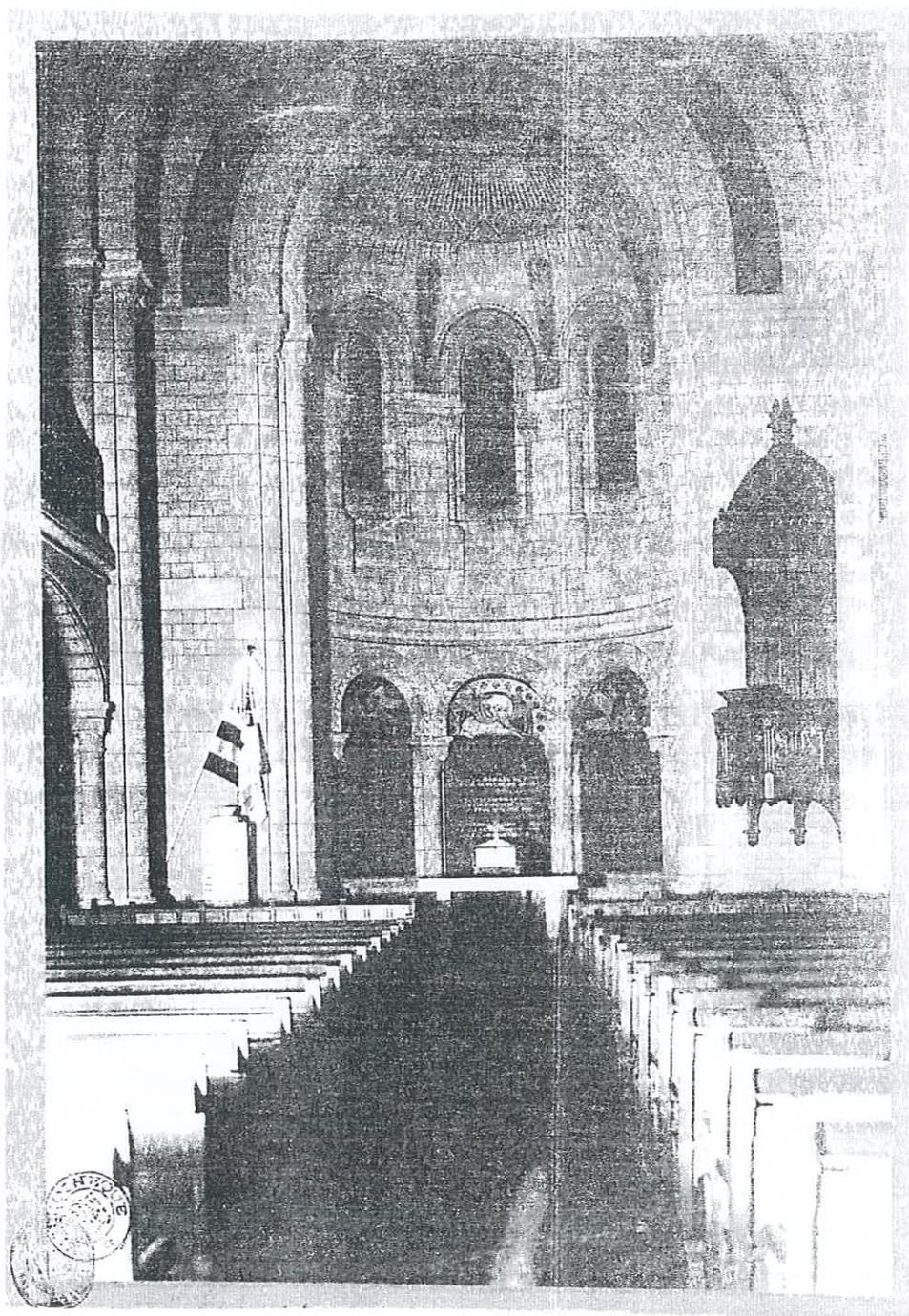
pourra estre rendue, sa présence estant icy bien nécessaire. Si Dieu veut encore mettre son bon père dans ses fâcheuses espreuves, je le supplie de vous conserver à son Eglise & suis,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble & très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 21 décembre 1643.

B. U. Leyde, BPL 277/41



Vue intérieure du nouveau temple de Sedan, 1930 (Coll. SHPF)

1644. Le traité de Sedan devait être signé par Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne à Lorges, chez son beau-frère le marquis de Duras. Mais Frédéric-Maurice, mécontent, prit le chemin de Rome²⁰ avec sa femme et ses enfants dès le 21 mars 1644 ; ils restèrent trois ans en Italie.

Un mois plus tard, Abraham Fabert fit prêter le serment de fidélité au Roi par tous les corps de la ville de Sedan. C'est Abraham Rambour qui représenta la communauté protestante le 23 avril 1644, lors de la seule visite que fit à Sedan l'archevêque de Reims, Léonor d'Etampes de Valençay²¹.

Abraham Rambour, au début du mois de juin 1644, fit partie de la délégation de Sedan qui conclut avec la Cour le traité de Rueil, qui confirmant les privilèges, franchises et libertés de la ville.

24 janvier 1644 - Sedan

Monsieur, très honoré frère,

J'ay attendu huict iours à vous respondre, espérant que le retour de Monsieur nostre Gouverneur, que nous attendions d'un iour à autre, me donneroit suiet de vous escrire quelque chose de certain de nostre estat ; mais son retardement en Cour nous laisse tousiours en mesme condition. Il est vrai que Madame nostre duchesse en est partie sans avoir rien fait pour le traité, dont on a tant parlé, s'estant assurée principalement sur la demande du rang de Prince, que la Cour semble ne lui pouvoir accorder en toute la dignité qu'elle le demande. On ne laisse pas cependant d'espérer encore quelques accommodements, pour lequel on attend un courrier qui a esté envoyé à Monseigneur nostre Prince, après lequel on croit que l'abouchement de Monseigneur, et de Madame pourra encore y aider.

Mademoiselle est demeurée à Paris principalement pour les affaires de Monsieur de Turenne, mais elle ne sera pas inutile à toute sa maison. C'est à nous à attendre ce qu'il plaira à Dieu ordonner de nous. J'y recommanderai quelques livres & nous tâchons à maintenir nos ordres pour ne point défailir à nous mesmes.

La conduite du Roy de Danemark est bien estrange²². Ce Roy a changé la gloire qu'il avoit d'estre l'arbitre de la Chrétienté en des intelligences qui le rendent bien blasmable & qui le mettent comme les autres dans la misère de la guerre. Il faut que la cause du couroux

²⁰ Pierre DUVAL, *Relation du voyage fait à Rome par M. le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, ... l'année mil six cent quarante quatre*, Paris, G. Clouzier, 1656, 28 p. Bibliothèque nationale, NUMM 83846.

²¹ Abraham RAMBOUR, *Harangue adressée à l'archevêque de Rheims à son entrée à Sedan en 1644*.

²² Le roi de Danemark Christian IV (1577-1648), pour faire face aux difficultés de son trésor, s'efforçait de mettre fin aux abus dans la perception du péage du Sund et était entré en conflit avec les Provinces-Unies, principales bénéficiaires de ces abus.

de Dieu aille partout. La terre s'est rendue indigne de la paix. Dieu veuille esloigner de la France une guerre civile & vous conserve la tranquillité en laquelle vous estes.

Je ne voi point d'amendement en Monsieur du Moulin. Il continue cependant à nous donner un presche en chacune de nos semaines, qui ne sentent rien de ses angoisses. J'ay bien de la ioye du succès que Dieu donne à Monsieur Spanheim en son travail.

J'ay veu un estrange livre : *Vindicia questionum Joh. Seydelenii*. Combien de débats ou choses dangereuses ? Et en fait-on maintenant consister l'érudition. Est-ce adorer Dieu que de disputer de la sorte de son adoration s'il ne l'avait défendu. Est-ce honorer son nom que de contester si on peut le blasphèmer,.

Les jésuites travaillent à estouffer la Théologie scholastique (à quoi tend principalement *Théologia, Scriptura & Patris* dont Pétau²³ a publié trois volumes) & nous, en ferons nous renaître une pire ? Et des divisions parmi nous ? Et par des esprits qui, par leurs dangereuses curiosités, mettent au rang de petits théologiens nos illustres pères, & font à grand peine des lumignons fumans de nos plus belles lumières. Que lorsque *Libertas Prophetendi* ne nous a pas [illisible] par les Arminiens & les Sociniens, leurs autheurs en introduisent avec leurs pièces sous ombre de les combattre ? Qui est ce Vir illustris que Seydelenius réfute ?

Un bourgeois d'icy ayant esté recommandé par moy sans en exprimer le nom à cause qu'il estoit pourveu de sa recommandation, a escrit à son beau-père qu'il espéroit beaucoup de vostre faveur si ie continuoye à le recommander par l'expression dudit nom. Il se nomme Jean Tronchet, que la nécessité a contraint de sortir d'icy comme plusieurs autres et duquel ie n'ai rien appris qui le rende indigne de secours. Il se tient chez Fondrillon, maistre d'eschole, rue (comme il l'escrit) Gomme Pante. Je n'enten ni ce nom, ni son orthographe. Je serai très aise si, par vostre service, il peut gagner sa vie.

Je ne vous di plus rien de Clouet²⁴. Je voudroye le pouvoir oublier. Je n'oublierai iamais les tesmoignages de vostre bienveillance & continuerai tousiours mes prières à Dieu pour une personne si nécessaire & si chère à son Eglise & à celui qui est,

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble & très obligé
frère & serviteur
A. Rambour

Ce 24 de l'an 1644.

B. U. Leyde, BPL 277/42

²³ Denis Pétau (1583-1652), fut de 1623 à sa mort, bibliothécaire et professeur de théologie au collège de Clermont à Paris.

²⁴ François Clouet, à la fin de l'année 1643, avait été pris en « un bordeau ». Bien qu'il ait protesté avoir été en ce lieu pour visiter un malade, il avait été suspendu du sacrement et du ministère. Interdit définitivement d'exercer le ministère par le synode de Heusden en avril 1644, il revint à l'Eglise romaine.

5 avril 1644 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Espérant de vous donner de nos nouvelles par des commoditez plus promptes, celle-ci ne sera que pour vous supplier d'exercer vostre charité ordinaire envers les povres étrangers qui trouvent leur refuge en vostre bonté, à l'esgard d'Isaac Doré & sa femme, bourgeois de cette ville, qui s'en retirent pour ne pouvoir trouver à gagner leur vie. Ils ont bien vescu parmi nous.

Nous souhaiterions de bon cœur les pouvoir conserver.

Je prie Dieu qu'il leur donne un heureux voyage et un bon établissement au lieu où ils tendent, & suis,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 5 avril 1644.

B. U. Leyde, BPL 277/43

24 avril 1644 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

J'ay esté prié de Monsieur d'Outremancourt²⁵, frère de Madame de Maisonneuve, de vous donner advis que ses affaires ne l'arrestent plus en France que huict iours, de sorte qu'il espère d'estre à La Haye quinze iours après la datte de la présente. Son intention est de vous supplier, par mon entremise, d'intervenir pour lui à ce que son affaire ne lui soit pas préjudiciable à de la prétention qu'il a à une charge vacante dans le régiment de Monsieur de Maisonneuve, de quoi Madame sa sœur lui donne advis avec grande instance pour presser son retour. J'ay creu que la considération de Madite Dame de Maisonneuve vous pourroit porter à embrasser les intérêts de Monsieur son frère. Vous n'aurez pas désagréable qu'on vous en suppliase en son nom.

Vous aurez sceu la retraicte de Monsieur nostre Prince²⁶. Au temps qu'on l'attendoit à Lorges, il estoit à Mion près de Genève, quand il a donné advis de sa fuite qu'il couvre du dernier soupçon qu'on lui a donné. On ne croit pas qu'il s'arrêtera au lieu d'où il a escrit.

Monsieur nostre Gouverneur arriva aujourdhui avec divers ordres de la Cour pour cest estat. Je ne manquerai pas, Dieu aydant, de vous informer au premier iour de tout ce qui se passera icy. On dit qu'il a ordre de faire prester le serment de fidélité d'estat et de la iustice au nom du Roy, de charger quelques officiers et de nous maintenir ; vous en sçavez toutes les particularités.

Monsieur du Moulin, nonobstant la continuation de son mal, nous a fait aujourdhui un très excellent sermon avec autant de force d'esprit et de grâce que iamais. J'ay bien remarqué qu'il le faisoit avec plaisir. Dieu veuille vous continuer les grands tesmoignages de sa bonté, selon tous les souhaits de celui qui est véritablement,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble & très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 24 avril 1644.

B. U. Leyde, BPL 277/53

²⁵ Henri de Perponcher, sieur d'Autremencourt, d'une famille originaire du Périgord, était le fils d'un ancien capitaine de Henri de La Tour d'Auvergne. Sa sœur, Madeleine, avait épousé, en 1637, son oncle Isaac de Perponcher, sieur de Maisonneuve, colonel du régiment de Candal aux Provinces-Unies, veuf en premières noces de Anna de Sedinitzky von Choltitz.

²⁶ Cf. Pierre DUVAL, *Relation du voyage fait à Rome par M. le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, ... l'année mil six cent quarante quatre*, Paris, G. Clouzier, 1656, 28 p. Bibliothèque nationale, NUMM 83846.

2 mai 1644 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Vous auriez sceu, avant mes dernières, la retraite de Monsieur le D. de B. à Myon près de Genève, après avoir esté attendu à Lorge pour le traicté de Sedan. On le croit à présent en l'un des cantons de l'Eglise romaine.

En suite de cette restraicte, Monsieur nostre Gouverneur arriva icy le 24 du passé et fut salué le landemain de tous les corps. Il donna à Monsieur nostre Bailli la lettre du Roy au Conseil souverain de cette ville & les lettres que le Roy lui escrit (Mademoiselle M. du Moulin a voulu les vous envoyer). Elles furent leues en pleine assemblée de ville le mesme iour, & dehors tout le peuple se disposa à une entière obéissance, considérant les volontés de la puissance supérieure en la main de laquelle nous avons esté mis par celle qui nous dominoit, et la retraicte de M. de B. hors du Royaume, où nous ne pouvions pas envoyer. Le jeudi 27 fut choisi pour toute la cérémonie. Le matin, Monsieur nostre gouverneur alla au temple de ceux de Religion romaine où, après sa dévotion, il fit prester le serment aux prestres de la mission & à tous les curés de l'Estat. Ensuite, il vint à la maison de ville, devancé de 18 hallegardiers & fut receu à la porte par le Conseil souverain et échevins ; et estant entré en la salle de justice, il tesmoigna à toute l'assemblée la bonne volonté du Roy, fit lire sa commission et leur fit prester serment de fidélité aux officiers du conseil comme suiets, puis les ayant établis au nom du Roy, les fit prester le serment comme ses officiers et encore à chacun d'eux selon leur vocation de bailli, lieutenant, procureur ; et les eschevins & officiers de ville firent de mesme, & tout le peuple qui remplissait la salle, tous de (illisible) & cette cérémonie se passa en criant : Vive le Roy !

Il remonta de là au chasteau accompagné de toute la noblesse, les officiers de la justice & de la police ; et il fit prester de (illisible) le serment aux gentilshommes, & leur fit & aux officiers un très beau festin. Il nous fit dire de nous assembler en cour, tant de nostre Eglise que de l'Académie, pour les deux heures après midi. En descendant du chasteau, pour tesmoigner la confiance qu'il vouloit prendre de la bourgeoisie, il commanda d'armer toutes la compagnie des habitans de la ville, celle de la jeunesse, les compagnies des fauxbourgs & pendant qu'elles s'assembloient, vint en la maison de ville où nous estions assemblés, & nous ayant assuré de la faveur du Roy, fit lire sa commission, les agents royaux estant à sa droicte & à sa gauche & nous fit prester le serment de fidélité & à nos anciens & ensuite aux professeurs & régens. Monsieur du Moulin lui fit une petite harangue très à propos, lequel il caresse extraordinairement²⁷. Sa commission porte la continuation de nos privilèges sans aucune innovation à nostre esgard. Il alla voir la bibliothèque pendant que les troupes s'assembloyent & entretint presque tousiour Monsieur du Moulin et nous autres des assurances de ses affections. De là, il alla sur la plaine où toute la bourgeoisie estoit en

²⁷ Dans cette harangue Pierre du Moulin déclara à Fabert : « vous avez en peu de temps gagné les affections de tout le peuple. Cet estat, après divers mouvemens, par vostre sage conduite, iouit de tranquillité. Ces considérations nous obligent à vous aimer et à vous rendre obéissance, et à prier Dieu pour vostre prospérité et conservation ». Cf. Hartmut KRETZER, *Calvinismus und französische Monarchie im 17. Jahrhundert. Die politische Lehre der Akademien Sedan und Saumur, mit besonderer Berücksichtigung von Pierre du Moulin, Moyse Amyraut und Pierre Jurieu*, Dunckers & Humblot, Berlin, 1975, p. 185-186.

armes sans qu'aucun de la garnison fust armé, hormis ceux quy gardoient les portes. Il visita toutes les compagnies, passa tous les rangs estant presque sept, tesmoignant beaucoup de satisfaction & donnant des signes de son affection, puis receut le serment de tous les officiers ; et tout le peuple soubs les armes leva la main. Ce qui fut suivi du salut & de Vive le Roy ! Toutes les compagnies en se retirant passèrent devant lui & il continua à leur donner ses signes de satisfaction. Le canon tira tost après. Ce bruit cessé, il alla faire chanter le Te Deum. Nous fismes à l'instant sonner nostre cloche & tout nostre temple fut rempli sans autre avertissement précédent.

J'eü charge de nostre colloque de faire la prière & de changer le formulaire que i'avois encore continué le mesme iour au presche du matin. Après nos prières, il m'attendit sur la place & voyant qu'on se dispoit aux feux de ioye, il commanda au sergent maire de laisser au peuple toute liberté, soit qu'ils prissent les armes ou que par autre moyen il voulut tesmoigner sa ioye. Les feux se firent partout, la nuit estant venue & le canon tiré à nous.

Le dimanche 1^{er} de mai, il a reçu le serment de tous les maires et capitaines des villages en nostre maison de Ville & il a veu l'après disné tous les paysans et (illisible). Le peuple s'est rangé à ce devoir sans aucune induction, sans nous avoir consulté, sans avoir veu nostre exemple, puisque toute la maison de ville nous avoit devancé.

Le seul lieutenant du Bailliage & Monsieur Daubert ont demandé leur congé²⁸. Sans blasmé ni l'action du peuple, ni la nostre, mais le premier alléguant sa charge qu'il n'avoit pas rendue, le second se disposant à se retirer sur l'ouverture de meilleurs conditions. Nous espérons que leurs places seront remplies de personnes de nostre communion.

Dès son arrivée, Monsieur nostre Gouverneur fit escrire à Monsieur Beck²⁹ pour la continuation de nostre neutralité, qui nous est accordé. Ce qui lui a acquis beaucoup de respec & d'amour. Il proposa lui mesme au conseil de la Police tous les moyens pour leur rendre & l'abondance & la facilité du commun. Il n'oublie rien pour se faire honorer et aimer. On parle d'un voyage en Cour de la part des officiers & de nostre corps. Il croit que nous y serons reçus séparément et dit que ça esté la cause pour laquelle aussi à la prestation du serment, il ne nous a pas confondu avec nos concitoyens. Il nous fait espérer nostre subiection et, si nous sommes sages, nous avons beaucoup à attendre de sa faveur. On dit que la Reyne aura encore la bonté de rendre à celui qui a été nostre Prince, tout ce qu'elle lui a offert s'il veut revenir en France. Dieu veuille lui donner des conseils salutaires. Je vous informerai de la suite de ce changement.

²⁸ Deux membres du Conseil souverain, le lieutenant-général Barthélémy Aubertin et l'assesseur au bailliage Henri Dauber, avaient refusé de prêter serment au Souverain le 24 avril 1644. Le 10 mai 1644, Abraham Fabert, ayant fait solennellement ouvrir en sa présence l'audience du conseil souverain, fit déclarer leurs charges "vacantes par désertion et refus de prêter serment" et les fit remplacer par deux protestants qui lui étaient acquis : Daniel d'Ozanne (1606-1676), sieur de La Hamardière qui, comme lui, était de Metz et Jérémie Gommeret (1597-1660). Le premier reçut la charge de lieutenant-général et le second celle d'assesseur. Jules BOURELLY, *Le Maréchal Fabert, op. cit.*, p. 247-248.

²⁹ Jean Beck († 1648) était le gouverneur du duché de Luxembourg.

Je serai bien aise de sçavoir vos pensées sur nostre conduite & croy que ..., que S. A. Monseigneur le prince d'Orange ne (deux mots illisibles) pas de toutes nos prudences. Je suis,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obligé
frère et serviteur
A. Rambour*

Ce 2 mai 1644.

Vous verrez par les lettres que le Roy nous conserve la justice souveraine.

B. U. Leyde, BPL 277/54

15 mai 1644 - Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je vous doi la suite de l'histoire de nostre étrange avis du Conseil souverain, dont Monsieur Dauber³⁰ est l'un, nous ayant quitté pour des considérations qui ont eu d'autres mouvemens que la fidélité et la générosité pour le premier maistre. Leurs places furent remplies, il y a aujourd'hui huict iours, en plein conseil & assemblée des notables habitans, de deux personnes de mérite & de probité de nostre communion, au grand estonnement de ceux qui n'en sont point. Hier, se firent les officiers de la maison de ville comme auparavant. Tous les eschevins, conseillers, anciens, procureurs & receveurs de ville ont esté pris de nostre corps ; de sorte que le présent nous donne tout le contentement que nous pouvons souhaiter & nous oblige à respect & obéissance, notamment à l'esgard de Monsieur nostre Gouverneur, auquel nous avons toutes les obligations imaginables. Il caresse extraordinairement Monsieur du Moulin & me continue sa bienveillance & la confiance qu'il a prise en moy.

On commence à parler d'une députation en Cour. Nous avons bien à prier Dieu qu'il lui plaise nous y faire donner grâce & faveur. Je ne suis en peine que pour les deniers nécessaires à nostre subsistance, dont cette Eglise ne pourra soutenir la dépense. Et i'ay grand peur que les deniers ecclésiastiques, qui y ont servi iusques à présent, ne soient retirés par ceux qui les prétendent. Dieu y pourvoira.

Le Prince, qui a quitté la France, est à présent à Rome, où il se nourrit d'incroyables espérances par les honneurs qu'on dit lui estre préparés. Je croi qu'il y eut esté plus utile avant le traicté de paix. On ne sçait si ce Prince s'arrestera en cette Cour. Nous voyons d'estranges changemens. Dieu veuille vous conserver toutes ses grâces, selon les désirs continuels de celui qui est véritablement,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 15 mai 1644.

B. U. Leyde, BPL 277/44

³⁰ Jean-Henri Dauber (1600-1672), en plus de sa fonction d'assesseur, avait été professeur de droit à l'académie de Sedan. Il avait épousé, le 21 avril 1643 à Sedan, Anne Donaldson, fille de Walter Donaldson et de Catherine Deruiller. Jean-Henri Dauber fut appelé en 1646 par l'Ecole illustre de Bréda, dont Rivet venait d'être nommé curateur. En 1647, il prononça à Bréda l'oraison funèbre du prince d'Orange, qui venait de mourir. Il fut recteur de l'Ecole illustre de Bréda de 1648 à 1650. Par la suite, il entra au service de la landgrave de Hesse-Cassel.

2 juillet 1644 - Paris³¹

Monsieur & très honoré frère,

J'ay attendu que nos espérances fussent suivies d'effets pour me donner l'honneur de vous escrire. Nous avons eu nos auditions très favorables et nos sollicitations, quoi que fréquentes, n'ont pas esté importunes.

J'ay eu l'honneur, en qualité de député de nostre colloque, de rendre mes devoirs à la Reyne, qui m'escouta sans tesmoigner aucune aversion. Tout le Conseil d'Estat estoit présent. Je lui demandai l'establissement de toutes nos libertés & avantages qui nous sont plus chers que la vie, dont nous jouissons depuis long temps & avec lesquels nous estions libres sous sa domination ; et lui représentai, le plus expressément qu'il me fut possible, toutes les promesses qui nous en avoient esté faites, principalement par le feu Roy, qui connoissoit nostre fidélité & qui nous avoit assuré qu'à tous nos avantages, il y vouloit adiouster des nouvelles grâces. Elle nous respondit qu'elle nous continureoit les agissements, qu'elle nous (illisible) de nostre fidélité & nous assura de sa bienveillance.

Monseigneur le Prince ne se peut empêcher, en la présence mesme de la Reyne, de me causer, tesmoignant qu'il me connoissoit & me rendre bon tesmoignage. Nous avons eu chés lesdits Seigneurs Princes, Monseigneur le Cardinal & tous les ministres, les conditions les plus favorables que nous puissions souhaiter. Monseigneur le Chancelier³², que i'ay veu par quatre fois, nous a tousiours promis tout contentement, jusqu'à me dire qu'il donneroient ses ordres sur nos demandes, qui nous donneroient toute satisfaction & qu'il ne vouloit pas nous surprendre et que l'intention de la Royne estoit de nous octroyer très exactement toutes nos libertés.

Nos expéditions, furent signées de Monsieur le comte de Brienne, après avoir esté communiquées à mondit seigneur le Chancelier qui les a scelées aujourdhui, au moins nous en a t-il donné l'assurance. La Justice souveraine nous est conservée, tous les officiers maintenus, les nouveaux établis par Monsieur nostre Gouverneur, confirmant tous les privilèges de la ville, continuant tous les avantages de ceux de la Religion, leurs exercices publics et particuliers en toute l'estendue des souverainetés, avec les entretenements de leurs pasteurs bien établis : l'Eglise, l'Académie et Collèges assurés ; bref toutes choses qui nous concernent octroyées en mesme façon & sans diminution, comme nous en avons iouis sous nos précédens seigneurs ; et, d'autant qu'on veut nous oster les deniers ecclesiastiques, on nous donne sur les plus clairs deniers du domaine, la somme de douse mille livres pour nos (illisible). On nous conserve tous les temples, tant en la ville qu'ès villages, que nous avons en propriété ; & parce qu'on nous oste la liberté d'entrer pour nos exercices dans les temples que nous avons communs avec ceux de l'Eglise romaine, on nous donne un fonds de douze mille livres pour en construire deux (outre les nostres) à Francheval et Givonne, où sont les deux lieux des exercices ordinaires dans les villages de la souveraineté de Sedan ; & pour les autres villages, on a reçu pouvoir d'y faire nos exercices en maison de ceux de

³¹ Abraham Rambour avoue avoir écrit sa lettre en hâte et de ce fait, elle s'est avérée très difficile à déchiffrer.

³² Pierre Séguier (1588-1672), chancelier depuis 1635, catholique intransigeant ; sa bonne volonté à l'égard des protestants de Sedan est à noter.

nostre communion que nous trouverons les plus commodes. Je vous enverrai, Dieu aidant, de Sedan copie de tous nos établissemens. Certes, la providence de Dieu veille pour nous. Celui qui tient les voies des Rois & puissans en sa main, nous a rendu favorables ceux auquel il nous a assuiettis. Il a béni nostre conduite & nous a fait connoître qu'il a répandu, parmi nous le regard de sa grâce. Tous ces bons effets sont deus aux soins & aux recommandations de Monsieur nostre Gouverneur, qui est en la main de Dieu, un excellent moyen pour nostre conservation.

On m'a demandé en plusieurs lettres de la Cour des nouvelles de Monsieur du Moulin. Son nom y est très préteux, sa philosophie y est bien venue³³. Je suis marri qu'elle n'a point des imprimeurs plus doctes. Les fautes y sont lourdes et en grand nombre. Mademoiselle de Buillon m'a reçu très volontiers, comme aussi Madame de La Trémoille, mais la première (& à son exemple ma dicte Dame de La Trémoille) n'a pas voulu voir nos autres députés. Je croy que ce n'est pas par aversion, mais pour complaire à Monsieur son frère & traicter avec différence nos députés, d'avec Monsieur Aubertin & Daubber qui exaltent icy leur fidélité. Je tiens cependant qu'ils se sont faits un grand tort. Monsieur Dauber surtout se pouvait conserver & devait estre utile à nostre Académie. Si les expéditions passent au sceau comme le Secrétaire d'Estat les a dressées (ce qui est bien vraisemblable puisque Monseigneur le Chancelier les a veues avant qu'elles fussent signées). ces deux Messieurs qui nous ont quitté, n'y trouveront point d'approbation. Car il sont déclarez décheus de leurs charges, indignes de les posséder à l'avenir et de demeurer mesme dans les souverainetés. Mademoiselle de Buillon s'est persuadée que ces officiers ont esté cause que le Roy a saisi tout le domaine de Sedan, & n'a pas déféré aux assurances que ie lui ai données, que cette saisie ne venoit pas de leurs conseils. On sollicite bien à Rome contre nous, mais la main de Dieu nous conserve. Monseigneur la Cardinal a eu quelques accès de fièvre qu'on croit ne devoir pas continuer. Nous espérons de partir le cinquième de ce mois.

Un jeune homme nommé Joh. Schaldus Fabricius, qui est du Palatinat, m'a fait voir des lettres et authentiques attestations de sa piété & condition & ma prié de vous escrire en sa faveur. Je ne le connois que par ses tesmoignages. Je vous supplie de me continuer le secours de vos saintes prières et de me croire tousiours,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

En haste, ce 2 juillet 1644.

B. U. Leyde, BPL 277/45

³³ En 1644, Pierre du Moulin fit rééditer sous le titre de *La Philosophie divisée en trois parties, sçavoir Elémens de la Logique. La Physique ou Science naturelle. L'Ethique ou Science morale ses Elémens de la philosophe morale*, éditées pour la première fois en 1624 à Sedan.

28 novembre 1644 - Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je n'ose vous importuner, de lettres non nécessaires surtout, puisque toutes les semaines vous sçavez tout ce qui se passe chez nous. Nous avons traicté pour la profession de droict avec Monsieur Le Fevre de Grenoble³⁴, qui est à présent à Paris pour y faire imprimer ses escrits & qui doit venir à nous sur la fin de l'année. Nous avons toute sorte de recommandation de sa piété, honnesteté, érudition, de plusieurs familles & d'une grande capacité pour enseigner, de sorte que nous ne pouvons plus penser à un autre.

Joint que pour la lettre des institutions, nous avons parmi nous quelques personnes plus aagées que celui dont on vous escrit les visées, desquelles nous pourons nous servir si l'Académie requiert un second professeur. Monsieur Daubert se plaint, comme si i'avoie pris plaisir à le descrier vers vous & me paye, pour tous les soins que i'ay pris pour lui, de l'ingratitude la plus noire qui puisse estre reprochée à un homme à qui il reste quelque sentiment d'honneur.

Monsieur nostre Gouverneur est en Cour, où la porte lui est ouverte à de nombreux honneurs qui, peut estre, nous priverons de sa présence ordinaire, mais qui ne le destournerons pas de nous.

J'ay veu la Paraphrase de Saumur³⁵ et i'apprens encore qu'on y réfute les thèses de Monsieur Spanheim. Dieu veuille bien inspirer le Synode, afin que nos Eglises ne tombent pas en une funeste division. Nous n'oublierons rien pour garder icy la pureté.

Monsieur du Moulin continue ses presches. Sa santé se fortifie & il a mille espérances que, s'il prend encore des eaux l'esté prochain (sans bouger de sa maison où elles lui sont très salutaires), Dieu nous fera la grâce de voir sontablissement.

Monsieur de Beaulieu³⁶, nostre collègue, n'est pas encore de retour de Paris. Nous espérons commencer l'année par son establissement en la profession théologique. Nostre profeseur en Ebreu contente tous ses auditeurs.

³⁴ Jean Le Fevre succédera à Jean-Henri Daubert comme professeur de droit à l'Académie de Sedan et y enseignera de 1644 à 1655.

³⁵ Moïse Amyraut publia en 1642, à Saumur, chez Jean Lesnier, deux volumes de paraphrases : *Paraphrase sur l'Epistre de saint Paul aux Romains* et *Paraphrase sur l'Epistre de l'Apostre aux Hébreux*.

³⁶ Louis Le Blanc (1614-1675), sieur de Beaulieu, succédait à Alexandre Calvin, comme professeur de théologie. Il est connu pour les efforts qu'il tenta, sans succès, pour opérer une réconciliation entre l'Eglise réformée et l'Eglise romaine.

L'Eglise de Dieu a perte en Monsieur Alting³⁷. Dieu vous veuille conserver en sa bénédiction pour lui continuer vos nobles services. Je suis,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 28 novembre 1644.

Je n'ai point lu les escrits de Grotius sur l'Anc. T., mais par ses observations sur les prophéties qui se commencent an annotam, il est aisé à voir qu'il ne s'en sert pas contre les juifs avec toute force. Et on m'escrit que Pétau mesme lui a reproché ses manquements et fautes de Christianisme en diverses prophéties.

J'avoye oublié de vous dire que nous vous remercions très humblement des soins qu'il vous a plu prendre pour nous trouver un professeur de droit.

B. U. Leyde, BPL 277/5

La suite de cette étude paraîtra dans le prochain cahier.

³⁷ Heinrich Alting, professeur de théologie à l'Académie de Groningue, est décédé le 25 août 1644.

INFORMATIONS

On relève dans numéro 156, du 4^{ème} trimestre 2006, de la revue du *Cercle généalogique d'Alsace*, un article concernant la famille Andlauer de Chatenois, Rouffach, Ensistium et les liens avec les des familles d'Andeau et Knechten ; deuxième partie (suite du n°144) par Luc Adoneth, pages791 à 803, suivi d'un arbre généalogique pages 804-805.

* * * * *

On relève dans numéro 78, du 4^{ème} trimestre 2006, de la revue *Racines drômoises*, que l'association *Etudes généalogiques de la Drôme* a relevé la totalité des baptêmes et des mariages RPR de la Drôme. On dénombre 12.691 mariages, 10.681 sépultures et 45.966 baptêmes RPR de 1571 à 1685et de 1739 à 1792. Ces relevés peuvent être consultés à la Bibliothèque de l'association.

* * * * *

On relève dans numéro 69, pages 13-14, de la revue *Généalogie en Charente-Maritime*, un article de Geneviève Benard intitulé « *Un seigneur pas très catholique, Pierre Filouseau, seigneur de la Mortagnière* ».

* * * * *

On relève dans numéro 74, pages 11 à 19, de novembre 2006, de la revue *Généalogie en Cévennes*, un article de Raymond Vierne, intitulé « *Les Larguier cévenols, XVe-XIXe* » (première partie).

* * * * *

On relève dans le *bulletin généalogique vaudois*, 2005, pages 137 à 150, un article concernant Albin RoCHAT, marchand d'escargots coureurs, avec un tableau généalogiques en couleur des familles bourgeoises de la commune de l'Abbaye.

COURRIER DES LECTEURS

A la suite d'une demande adressée au Centre de généalogie protestante provenant des Etats-Unis, et concernant la famille L'Enfant, M. Henri Prevost-Brouillet a pu trouver des informations intéressantes concernant plusieurs personnes portant le même patronyme, avec des variantes.

L'objet de la demande portait sur Pierre L'Enfant dont notre correspondant ne trouvait pas de traces aux Etats-Unis. L'information suivante lui a été transmise :

Record of Christian Work, janvier 1926.

La conception d'une "*Maison de prière, pour tous les peuples*" remonte aux plans pour la cité de Washington, tracés par le Major l'Enfant en 1791, sous la direction de George Washington. Mais il faut aller jusqu'en 1891 pour voir le progrès de cette idée architecturale. Aujourd'hui, la cathédrale occupe le site dominant dans le district de Colombie ; la pierre de fondation a été posée en 1907. Des services sont tenus régulièrement dans la chapelle de Bethléem, consacrée en 1919, où sont enterrés Woodrow Wilson et l'amiral Dewey.

Sans pouvoir établir de lien de parenté avec Pierre L'Enfant, signalons de nombreux Lenfant ou L'Enfant en Provence et dans l'ouest de la France.

Plus précisément, nous avons noté trois pasteurs prénommés Jacques, l'un décédé en 1689 et l'autre, qui était aussi historien, en 1728. Un autre pasteur, prénom Paul, exerçait son ministère à Châtillon-sur-Loing et son homonyme à Allonnes.

Dans un autre registre, Jean L'Enfant, fruitier des Halles, « riche », fut exécuté pour hérésie à Paris, le 22 janvier 1535.

Un autre personnage, tout aussi intéressant, se prénommaient également Jean ; c'était le seigneur de Chambray, chef protestant messin, exilé vers 1555. Un autre seigneur de Chambrey (sic) a été pendu en 1574. Mais sans doute était-ce le même.

QUESTIONS

07-01 MÉJEAN - LAFONT

Je recherche la date de mariage du couple Claude Méjean / Anne Lafont, mariés à Nîmes ca 1660 ; le nom des parents et la date de leur mariage.

Jeanne SKALSKI

07-02 DUMAS - JALABERT

Je recherche la date de mariage du couple Jacques Dumas / Françoise Jalabert, de Nîmes, mariés ca 1660 ; le nom des parents et la date de leur mariage.

Jeanne SKALSKI

07-03 DOMERGUE – ARMAND

Je recherche la date de mariage du couple Pierre Domergue / Marie Armand, de Génolhac, mariés ca 1660 ; le nom des parents et la date de leur mariage.

Jeanne SKALSKI

07-04 CADIEU - LARIVIÈRE

Je recherche Je recherche la date de mariage du couple Jacques Cadieu / Marianne Larivière de Saint-Germain-de-Calberte, mariés ca 1660 ; le nom des parents et la date de leur mariage.

Jeanne SKALSKI

07-05 VAUCQUET - RONDEAU

Samuel Vaucquet et Madeleine Sarah Rondeau, originaires d'Amiens, se sont mariés vers 1690.

Je recherche la date de leur mariage, le nom des parents et la date de leur mariage ; le nom des grands-parents et la date de leur mariage.

Jeanne SKALSKI

07-06 VIGNOLES (de)

Quelqu'un pourrait-il m'aider à déchiffrer ce qui figure sur le feuillet que tient dans sa main Alphonse de Vignoles, dans le portrait reproduit ci-dessous ?

Jacques POUJOL



REPONSES

06-10 CHENEVIX

Pour apporte une autre réponse à la question posée, je précise:

1230. – Chenevix (Le)

D'azur à la croix d'argent, accolée aux 1 et 4 d'une fleur de lis d'or, et aux 2 et 3 d'une coquille d'argent (Armorial général).

Famille d'origine chartraine.

- Pierre Le Chenevix fut avocat et conseiller à Chartres.
- Mathieu Le Chenevix, en 1500 était seigneur de la Poupelière et de Spoir, paroisse de Mignières.
- Madeleine Le Chenevix, femme de Jacques d'Aligre.
- Pierre Le Chenevix, seigneur de la Poupelière, époux de Marie Bichot, mort en 1534.
- Mathurin Le Chenevix, époux de Marie Grenet, mort en 1558 (Archives de Chartres et titres divers).

1231. – Chenevix de Belleville (Le)

Mêmes armes que ci-dessus.

- Paul Le Chenevix de Belleville, originaire de Chartres, marchand drapier à Paris vers 1600, marié à Suzanne Gobelin, des Gobelins qui devinrent par la suite marquis de Brinvilliers.
- Paul Le Chenevix de Belleville, son fils, conseiller au Parlement de Metz, époux de Judith Morel, dont les enfants émigrèrent en Prusse, étant huguenots, lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Cette famille a encore des représentants dans ce pays.

(Armorial Chartrain par Gaudeffroy-Penelle – C. Métais du Temple de Rougemont – Merlet – Bernard, etc... Chartes, 1905).

Georges VOGT

05-14 METTETAL – AMSTUTZ

05-16 SANDOZ

Je signale que dans une liste, de 1852, des membres d'une paroisse mennonite et réformée française de l'Ohio, figurent les noms de Pierre Mettetal et Edouard Sandoz.

D. WILKIN

06-08 GUÉRIN

M. Benoit peut consulter l'ouvrage intitulé « *La Vaunage au XVIIIe siècle* », tome II, 2005, où il trouvera un article de Jean Galtier, « *La famille Guérin de Congénies* », pp.277-294, avec une généalogie.

Je peux lui signaler le mariage à Sète, (BMS réformés), le 11 août 1776, de David Guérin, serrurier, né à Congénies, fils de Pierre et de M. Delord, et de Marie Verneuil, née à Congénies, fille de François et de E. Farel.

Jean-Claude GAUSSENT

* *
AVIS A NOS LECTEURS

Nous recherchons toujours des articles concernant l'histoire des familles protestantes, des études généalogiques et sociologiques, des relevés d'actes extraits de registres paroissiaux ou de minutes notariales, la transcription de tout document susceptible d'intéresser les chercheurs.

Nous invitons les membres du Centre de Généalogie Protestante, ou nos lecteurs, à nous faire parvenir des articles pour leur parution. Les études généalogiques non achevées présentent, même en l'état, un intérêt certain.

Nous les remercions pour leur collaboration.

La rédaction. * *

